MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

CONCERTATION « CENTRE MANCHE 2 »

Compte-rendu intégral de la réunion publique dédiée au patrimoine et au paysage Quettehou

– vendredi 4 février 2022–

Intervenants présents

Pour la maîtrise d'ouvrage – Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Normandie) :

. Damien LEVALLOIS, directeur de projets éoliens ;

. Arnaud FORGAR, adjoint.

. Rodolphe PECHARD, urbaniste, cabinet K-urbain

. Myriam VINAGRE, sociologue, bureau d'étude I.D.E.A.L

Garants nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP) :

. Dominique PACORY, excusé **;**

. Laurent PAVARD, excusé **;**

. Jean TRARIEUX.

Réunion animée par Marie-Pierre BORY, SYSTRA

1. INTRODUCTION DE LA REUNION

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Je suis Marie-Pierre BORY et c'est moi qui vais animer cette réunion ce soir. Je vous présente les personnes que vous voyez en tribune, Damien Levallois qui représente l'État et qui est directeur des projets éoliens en mer. Et à côté nous aurons deux personnes qui présenterons les résultats des études qu'ils ont réalisées : Rodolphe PECHARD qui est urbaniste et Myriam VINAGRE qui est sociologue, certains ont déjà rencontrés ces gens en réunion je pense. Jean TRARIEUX représente les garants qui ont été nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP) pour superviser cette concertation.

Avant de rentrer dans le programme de la soirée et quelques règles de fonctionnement, je voulais déjà vous poser une question : il y a déjà eu 4 présentations du projet dont une qui a eu lieu ici dans cette même salle, qui je le précise, nous a été mise à disposition par le maire que nous remercions à cette occasion et qui n'a pas pu être là ce soir.

Levez le doigt très rapidement ceux qui ont déjà participé à l'une des 4 réunions de présentation du projet. Et ceux qui n'ont participé à aucune des 4 réunions. Voilà, ça nous donne une idée puisqu'on comptait rentrer dans le détail assez rapidement des deux études qui sont présentées ce soir et du sujet paysage ; mais il pourra y avoir des questions sur le projet de manière générale.

Donc quelques règles de fonctionnement, notamment, car nous avons des participants qui sont en ligne, qui sont à distance, et puis des participants en salle. La réunion fait l'objet d'un compte rendu intégral. Pour que ces comptes-rendus soient rédigés de manière intégrale, on est obligé d'enregistrer toutes les questions, avis, prises de position. Donc même si cette salle est très conviviale, c'est inutile de prendre la parole sans le micro qui vous sera passé à chaque fois. Nous avons prévu des longs temps d'échanges pour que chacun puisse poser des questions et s'exprimer ; donc il faut vraiment parler dans le micro pour qu'on puisse réaliser ces comptes-rendus intégraux.

Que les gens puissent aussi lire pour savoir ce qui s'est passé à la réunion lorsqu'ils n'ont pas pu y participer.

On a des gens qui sont en ligne et qui suivent cette réunion sur le site internet de la concertation, eux aussi ont la possibilité de poser des questions sur le « tchat », des questions numériques, on prendra ces questions alternativement avec celles en salle. Si on n'a pas le temps de répondre à toutes les questions, celles-ci auront des réponses ensuite sur le site de la concertation. Une des règles de fonctionnement, c'est donc que vous puissiez parler dans le micro pour que tout soit pris en compte pour le compte-rendu de cette réunion.

Tout de suite je passe la parole à Damien Levallois qui va nous présenter ce qui est attendu de cette réunion et de la concertation de manière générale avant une restitution de deux études. Une par l'urbaniste Rodolphe PECHARD et une auxquels certains ont peut-être participé, de la sociologue Myriam VINAGRE. On va prévoir des temps d'échanges après chaque présentation et il pourra y avoir aussi des questions sur le projet.

Damien Levallois, DREAL

Bonsoir à toutes et à tous, merci d'être présents ce soir pour cette réunion thématique sur le patrimoine et le paysage, sujets assez fort dans le Val de Saire. Pour introduire ce temps d'échanges, les attentes de l'État puisque c'est l'État qui est présent devant vous ce soir, sur ce nouveau projet « Centre Manche 2 », c'est d'étudier avec vous, de recueillir vos avis, vos arguments concernant la possibilité, les conditions d'installation d'un nouveau parc dans cette zone « Centre Manche ». On a besoin d'éléments factuels et argumentés pour pouvoir confirmer ou infirmer cette possibilité de mettre un nouveau par dans la zone « Centre Manche ».

Pour l'aspect raccordement, même si ce soir ce n'est pas l'objet direct de la soirée, on a une option préférentielle pour raccorder ce projet dans le Calvados. Si vous avez des éléments à apporter à ce sujet, on est à l'écoute. Enfin, bien qu'il s'agisse pas de l'objet de ce soir, nous pourrons représenter ce projet dans la politique énergétique, on ne fait pas un parc éolien juste pour le plaisir de faire des parcs. On en a besoin pour notre production énergétique et les consommations énergétiques que nous aurons à l'avenir et qui seront principalement électriques. Donc présenter la place qu'a ce projet dans la transition énergétique.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Je passe la parole à Jean TRARIEUX qui va nous indiquer le rôle des garants et comment il voit sa mission.

Jean TRARIEUX, garant CNDP

Bonsoir, donc en quelques mots : en 2019-2020 il y a eu un débat public dont l'objectif était de rechercher une zone de 300 km² pour positionner un parc d'un gigawatt. Il y a eu une décision de la ministre qui a retenu la zone dite « Centre Manche » en la portant à 500 km². À l'été 2021, donc l'année dernière, le Premier ministre a annoncé la possibilité de rajouter un parc dans cette même zone. L'État a saisi la CNDP. Celle-ci avait le choix entre refaire un débat public comme en 2019-2020 ou une concertation préalable. Étant dans la même zone que 2019-2020 et le débat public étant proche, la CNDP a choisi de faire une concertation préalable. Donc une des grandes différences entre les deux, c'est qu'un débat public est piloté par la CNDP alors qu'une concertation préalable est piloté par la maitrise d'ouvrage. C'est le choix qui a été fait par la CNDP, donc une concertation préalable sous l'égide de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du

Logement (DREAL). Elle a nommé trois garants, donc Dominique PACORY, Laurent PAVARD qui ne sont pas là ce soir mais qui nous suivent en visio et que je salue amicalement, et donc moi-même.

Alors, l'objectif d'une concertation publique, c'est quoi ? C'est de vous associer à la décision. Donc il y a un projet qui concerne votre environnement, donc vous pouvez participer à cette décision et, dans cet objectif-là, la concertation doit vous délivrer une information complète, transparente. Elle doit vous donner les moyens de vous exprimer ; c''est fait au travers de réunions de présentation, maintenant on est sur un cycle de réunions thématiques.

Vous avez aussi des outils en ligne, le site sur lequel vous pouvez déposer des avis, des questions. Les associations peuvent déposer des cahiers d'acteurs. Vous avez tout un panel de moyens et tout ce qui est dit, on va tout retenir, on va tout écouter et on resituera l'intégralité de ce que vous avez dit.

Les principes de la concertation :

- transparence : tout ce qui se passe est public ; donc toutes les études et les documents vous seront présentés, ils sont sur le site. Il n'y a pas de réunions, il n'y a pas de choses qui se font sans public.
- L'équivalence de la parole, ça c'est extrêmement important, donc dans la salle, c'est comme dans toutes les réunions, il peut y avoir des élus, des représentants d'associations, il peut y avoir des citoyens. La parole de chacun est équivalente, ce n'est pas parce que vous êtes élus que la parole est prépondérante. Donc toutes les paroles sont à écouter et toutes les paroles seront écoutées ;
- argumentation : mais ce qui est fondamental, vous avez des avis, c'est très bien, mais tout avis doit être argumenté.

Et donc tous ces éléments, je redis tout ça, on les synthétisera dans un rapport,

Je ne vais pas vous repasser toutes les dates, vous les connaissez, la concertation a débuté le 4 janvier. Donc il y aura une interruption du 10 mars au 25 avril pour cause de période de réserve pour les élections ; on reprend le lendemain des élections, du 25 avril jusqu'au 11 mai ; donc a priori notre transparent est faux, c'est le 16 mai. On aura un mois pour rendre notre rapport, un rapport qui sera public.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

On va passer à une première présentation de M. PECHARD, une présentation sur la prise en compte des tours Vauban dans le paysage par rapport à ce projet de parc éoliens. L'ensemble de l'étude est sur le site de la concertation, cette intervention est un peu une façon de vous présenter cette étude et de vous amener à aller la lire de manière plus précise. Et puis on passera à des premières questions sur cette première étude réalisée.

Damien Levallois, DREAL

M. PECHARD et, Mme VINAGRE vont vous présenter les travaux qu'ils ont menés à notre demande, afin de nous donner des conseils pour venir mettre en place ce projet éoliens au lage. Ensuite, nous présenterons comment nous avons pris compte ces conseils pour construire ce projet.

2. Restitution des études

Rodolphe PECHARD, urbaniste

(Voir diaporama joint à ce compte-rendu)

Bonsoir à tous, merci de nous accueillir dans ce beau pays. Effectivement je vais revenir sur les 3 volets de l'étude qui sont désormais en ligne, qui visent à prendre en compte les enjeux relatifs à la préservation des tours observatoires de Tatihou et La Hougue au regard d'un premier projet pour lequel on a été saisi, dans cette commande d'insertion d'un parc éolien.

J'ai 15 minutes pour présenter une quarantaine de diapos sur le paysage et le patrimoine. Une quarantaine de diapos qui est une synthèse d'une somme d'environ 250 pages que vous trouverez en ligne.

Vous retrouverez un premier volet qui portera sur le diagnostic, le contexte, le projet, le paysage et l'environnement des tours, le système de protection des tours, on va l'aborder brièvement ce soir, en tout cas vous le rappeler.

Un second volet sur les recommandations qu'on a pu transmettre aux services en fonction de cette première lecture. Des recommandations qu'on aura dénommées « mesures d'évitement et de réduction », puisque l'idée est bien de préserver l'enveloppe patrimoniale de l'ensemble des tours Vauban.

Et pour terminer, puisqu'il était nécessaire d'approfondir le dossier d'inscription de cette partie du bien dans le réseau Vauban, une recherche des attributs de la valeur universelle du bien par Myriam VINAGRE.

Nous représentons un groupement pluridisciplinaire d'entreprises pour lequel on a l'habitude de se former et d'agir collectivement et de manière transversale. Avec Élodie BEDOT architecte du patrimoine, Paul VANDEVILLE, historien et docteur en histoire, qui a mené sa thèse sur les fortifications de Vauban. Et puis également dans cette première partie du volet de prise en compte du paysage, l'agence COUASNON qui est aussi spécialisée dans les études d'impact d'intégration de parcs éoliens un peu partout en France, plutôt sur des parties évidement continentales et terrestres que maritimes.

Le préalable de la question qui nous a été posée, c'était déjà de prendre en compte l'initiative du projet de 83 éoliennes en mer, des projets, des aérogénérateurs de 260 mètres de haut pour une production de 12 Mégawatts ce qui représente un Gigawatt sur le parc. Et dans un secteur d'étude finalement assez proche du trait de côte, la large baie de Seine.

Sur la base des documents disponibles en ligne, on retrouve quelques commentaires qui ont été retraduits dans la presse récemment : cette comparaison, cette hauteur d'éolienne, effectivement 260 mètres, c'est déjà assez significatif lorsqu'on l'évoque simplement de cette manière-là et qu'on la compare à des objets terrestres indépendamment de son implantation visée en mer. Donc une éolienne de 260 mètres de haut bout de pale, c'est 150 mètres à la nacelle, c'est un diamètre hauteur, de 220 mètres, une puissance de 12 mégawatts. C'est également un système de balayage lumineux qui nous posera question en vision nocturne mais qui ne concerne pas la totalité de l'ensemble du parc puisque ces leds, ces diodes sont généralement mises au pourtour du projet.

Dans cette étude qu'on a menée sur toute la 2ème partie de l'année 2020, des évolutions, des études nous ont été rapportées également sur la possibilité notamment pour le balisage lumineux d'évoluer,

d'être déclenché à l'approche d'un aéronef de façon à ce que le balayage lumineux ne soit pas permanent toute la nuit. Donc il y a aussi des évolutions et, on le verra, cette éolienne au départ, ce modèle d'éolienne envisagée de 12 mégawatts sur la base ne serait-ce que sur nos 6 mois d'études a évolué en capacité de production d'énergie dans sa technologie. C'est aussi un élément qui vient modifier au fur et à mesure le projet et qui nous a permis d'aménager nos recommandations.

Voilà l'aire d'étude, ce trait de côte, la baie de Seine, on le voit sur la zone 5 qu'est le premier polygone que vous voyez qui touche Saint-Vaast-la-Hougue ; et puis vous avez une série d'exclusions maritimes que l'on voit en bleu foncé qui sont d'autant de contraintes à l'implantation des éoliennes en mer dans ce secteur-là. Donc *in fine* il nous reste la possibilité au départ de cette approche, l'implantation dans les secteurs bleu clair et c'est là-dessus dans un premier temps où l'on s'est focalisé dans nos recherches.

Il est important également de considérer les autres parcs éoliens et le développement éolien en cours. Très vite on s'est aperçu qu'il y avait déjà un premier parc éolien d'arrêter, approuvé par arrêté préfectoral en 2016 au large de Courseulles et donc qui représente un motif dans le paysage ou en tout cas qui va représenter très rapidement un motif dans le paysage et qui était aussi à prendre en compte. Dans nos observations également, on a pu s'apercevoir d'un autre parc éolien, cette fois ci terrestre à Bréville-sur-Mer, c'est environ une quarantaine de kilomètre des tours Vauban. On s'est aperçu de ces 4 éoliennes au-dessus de la ligne de crête en allant fouiller nos panoramas, nos prises de vue photographiques des éoliennes à 40 km en terre qui sont complètement invisibles en fonction des conditions atmosphériques du jour et on a eu la chance de faire nos analyses, nos investigations terrains dans des conditions assez bonnes finalement. Donc des premiers constats sur des installations existantes ou à venir dans tous les cas qui ont été actées et qu'il fallait prendre en compte. Donc ce parc de Courseulles, on le retrouve à cet endroit, vous le connaissez certainement aussi bien que moi : cette poche orangée. Ici on parle de 64 éoliennes de 175 mètres de haut, donc un peu moins d'éoliennes, plus petites, pour une production qui arrive à peine à la moitié de la production envisagée dans le parc qui nous posait question et qui va continuer à nous poser question tout au long de cette présentation.

Une fois ces éléments pris en compte, nous revenons à l'intérêt patrimonial et reconnu mondialement à Saint-Vaast-la-Hougue : ces 2 tours entre autres, mais, dans tous les cas, ces 2 tours inscrites dans le réseau Vauban.

Avant d'être inscrits sur la liste du patrimoine mondial, ces tours sont reconnues comme monuments historiques depuis 1927. Une évolution en 2007, une autre évolution en 2008, et qui génèrent déjà des périmètres de protection que beaucoup d'entre vous connaîtront, les abords de monuments historiques dans un rayon de 500 mètres autour de ces édifices ou en tout cas de leurs emprises foncières. Bien évidement ces 500 mètres n'ont pour utilité aujourd'hui que de protéger le plan d'eau avec un système de protection qui est peut-être faillible à cet endroit là puisque, on le verra, l'emprise paysagère et l'emprise environnementale finalement des tours Vauban est bien plus large. On retrouve là, bien inscrit donc cette poche orange foncé, inscrit sur la liste du patrimoine mondial donc, et puis cette zone tampon qui est un deuxième périmètre de protection mais qui là encore ne protège que d'une part la baie et la rade et pas du tout finalement la partie continentale. Donc deux systèmes de protection limités au regard de l'ampleur et de la démesure de ces tours et à considérer évidement l'inscription en série de ce bien parmi les 12 sites retenus de l'œuvre de Vauban partout en France. D'où la question se pose si un porter atteinte effectivement était reconnu sur une partie du bien, cela remettrait en question, ça pourrait remettre en question l'intégralité de l'inscription, bien qu'il existe d'autres types de forts à la mer puisque les tours d'observatoire de Saint-Vaast-la-Hougue sont reconnues comme un exemple de fort à la mer même si, dans le détail, on pourra y

revenir plus tard sur la question des attributs, on pourra en discuter, s'agit-il de forts à la mer ou de protection du trait de côte ?

C'est toute la difficulté de la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle d'un bien en série, c'est-à-dire que chaque partie du bien porte ses propres valeurs et sont défendables également en tant que telles. Donc à Saint-Vaast-la-Hougue le dossier d'inscription reconnaît la valeur historique, identitaire, la valeur environnementale et finalement rappelle aussi, alors là il y a presque du doublon, la valeur exceptionnelle de cette partie du bien au sein d'un bien qui est lui-même reconnu comme une valeur universelle et d'ou la complexité de l'enchevêtrement de l'ensemble de la protection.

Ce que nous avons reconnu dans l'ensemble de ces documents, c'est finalement l'empreinte que les tours forment dans la construction du paysage à Saint-Vaast-la-Hougue et comme l'indique le dossier UNESCO, c'est l'importance de ces tours jumelles qui émergent de l'horizon, donc qui sont deux éléments verticaux dans un paysage principalement horizontal. Et c'est finalement cette dimension-là, dans la formation du paysage, qu'on a essayé de prendre en compte dans cette visée de limiter le porter à atteinte. Donc à quel moment finalement cette dominance, cette prégnance des tours serait déstabilisée ou mise en concurrence par un motif qui deviendrait plus important ? C'est également ce qu'évoque en partie, il n'évoque pas que ça évidement, le plan de gestion, qui est toujours en projet, 2019-2024 qui était porté pour cette période-là mais qui a priori n'est pas encore validé mais il aborde toute cette question du paysage, il accentue l'importance de préserver toute cette dimension autour des tours.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Je ne suis pas sûre que tout le monde sache ce qu'est un plan de gestion.

Rodolphe PECHARD, urbaniste

Effectivement, donc le bien Vauban en série est géré par le réseau Vauban ; puis une instance locale est nommée pour s'assurer et mettre en forme et en œuvre les actions qui visent à le préserver, à le protéger et à le faire rayonner sur le plan local et national. Donc pour ce faire il existe ce qu'on appelle un plan de gestion, ce n'est pas un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou un document d'urbanisme, mais pour ainsi dire c'est quasiment ce qu'un Schéma de Cohérence de l'Organisation Territoriale (SCOT) est à un pays, le plan de gestion est à un bien UNESCO. Ce sont les intentions, sur une période donnée, généralement sur une période de 6 ans, les actions à mettre en œuvre tout simplement. Donc il existe un précédent plan de gestion dont certaines actions ont pu être mises en forme ; d'autres ont pu être reconduites et là on attire l'attention sur le fait de sécuriser la qualité paysagère de l'environnement des tours. Vous voyez que la demande est bien présente, encore faut-il savoir, au regard de ce que je vous ai montré des périmètres qui font partie du bien (la zone tampon très limitée sur le plan d'eau et le bien) quelle est l'emprise de ce paysage autour des tours Vauban. Donc ça a été notre approche pour essayer de déterminer cette grande emprise au regard du motif éolien évidement.

Je vous laisserai aller consulter l'étude mais évidemment on ne s'est pas arrêté à la prise en compte des tours elles-mêmes. On est des praticiens habituellement sur des sites patrimoniaux remarquables, tout ce qui gravite autour du monument historique on le considère dans nos études quotidiennes. On a été voir nécessairement la densité patrimoniale de l'ensemble du secteur : lorsqu'on vient à Saint-Vaast-la-Hougue, on ne vient pas que pour les tours ; il y a tout un patrimoine bâti et non bâti qui participe de cette qualité paysagère. Sur le plan d'eau on pourrait d'ailleurs considérer l'ile de Saint-Marcouf qui constitue une triangulaire avec les tours Vauban, qui joue avec

les dernières, qui ne fait pas partie du bien mais finalement qui se pose dans ce contexte et qui a été également un élément très intéressant à prendre en compte dans cette lecture et cette contemplation. Je reviendrai ensuite sur cette carte d'une manière plus fine en fonction des couleurs qui sont indiquées.

Pour comprendre ce rayonnement de cette assiette paysagère des tours Vauban, on a mis en place ce qu'on a l'habitude de mettre en place sur de grands monuments historiques lorsqu'on révise des abords de monuments historiques puisqu'on peut réviser des abords de 500 mètres pour les élargir notamment ; c'est le cas autour du château de Versailles, c'est le cas autour de Chambord. Ça a pu être le cas autour du mont Saint-Michel mais finalement ce périmètre élargi, pour ce qui ont la curiosité d'aller voir, est devenu une zone tampon. C'est la condition de la visibilité des tours elles-mêmes, ce qu'on nomme nous le champ de visibilité des tours observatoires, qui est ici calculé à partir de 3 niveaux au pied des tours, à mi-hauteur, et puis sur la plateforme d'artillerie. On a lancé d'une manière informatique ce calcul, d'une manière très scientifique, sur le plan d'eau et sur le relief et ça nous donne ces 3 emprises finalement qui sont des emprises théoriques supposées, formant l'horizon vu depuis ces 3 points altimétriques des tours. La question qu'on se pose ici c'est, par réciprocité : « depuis quels endroits je pourrai voir les tours ? quels endroits du territoire ? » Ce qui oriente nos investigations de terrain, ce qui nous donne d'ailleurs une limite en mer lorsqu'on vient du large sur la perception, la visibilité de ces tours, à quels moments je vais commencer à pouvoir les reconnaître. Donc là ça se situe aux alentours d'une petite quarantaine de km. Et puis dans la partie continentale ça nous donne une série de poches que vous voyez en rose saumoné qui sont autant d'éléments qu'on a pu aller vérifier et apprécier sur le terrain pour s'assurer que notre simulation théorique était correcte.

Généralement, mise à part une construction récente qui aurait été autorisée entre temps, ce type d'analyse nous amène sur des points de vue très intéressants et remarquables. A partir de ce point-là on a relevé un certain nombre de points de vue, quasiment une quinzaine et nous les avons rapportés dans l'étude pour montrer l'intérêt de toutes les formations de ces paysages dans ces points de vue. Je vous invite vraiment à aller consulter l'étude, c'est très illustré et je pense ce sera assez simple pour vous de vous y retrouver en fonction de la présentation que je vous fais ce soir. Donc c'est ces points de vue où là on a cette perception des tours jusqu'à des ruptures lorsqu'on passe la plage de Saint-Marcouf et qu'on arrive un peu plus loin sur le mémorial Leclerc, on a plus cette visibilité immédiate sur les tours et on bascule dans un autre type de patrimoine qui est d'avantage lié aux plages du débarquement finalement. Donc c'est tout ce qu'on rapporte ici pour essayer d'apprécier l'aire d'influence paysagère de ces constructions Vaubanaises. Tout ça est rapporté, très détaillé, avec des coupes, des points de vue synthétisés. Vous voyez à chaque fois on a une esquisse qui nous montre, puisque c'est toujours le côté délicat mais je vois que vous avez ici de très très belles insertions paysagères qui vous rendent compte au plus près de ce qu'on peut voir sur le terrain. C'est toujours délicat à travers un écran ou un format papier de vous rapporter des photographies ; mais dans ces dessins on localise précisément, on pointe précisément les tours de façon à bien les illustrer et à rapporter que en effet on les observe.

Mais vous tous du secteur, vous connaissez très bien ces éléments-là et la visibilité de ces tours sur le trait de côte.

Alors deux points de vue nous sont apparus comme très intéressants. Un point de rupture, j'en parlé, la plage de Saint-Marcouf, au-delà la visibilité est moindre. Et puis il y a ce point de vue depuis la batterie de la Pernelle où là on embrasse complètement la baie de Seine et le val de Saire et on a cette vue d'ailleurs qui est rapportée dans les photos panoramiques, à la fois sur les tours mais sur tout l'ensemble paysager et côtier et qui nous paraissait très intéressant de considérer dans

l'intégration de ce projet. Alors au-delà du champ de visibilité des tours, on a aussi joué l'exercice sur le champ de visibilité d'une éolienne de 260 mètres de haut depuis les tours évidemment. Donc là on s'est basé au départ sur la portée optique en mer à travers le calcul, pour les marins qui connaitront, la portée des ondes VHF qui se calcule puisque le principe, c'est que l'émetteur doit voir le récepteur ; donc c'est une logique encore une fois de visibilité. Et à partir de là, on a pu encore observer qu'une éolienne de 260 mètres de haut en bout de pale se verrait a priori jusqu'à 70 km de là. Alors on parle bien du bout de pale, on a adapté tout ça pour en fonction de : est-ce que voir un bout de pale c'est significatif sur la houle ? ce n'est pas certain ; donc on a aussi pris en compte la hauteur même d'une nacelle et même un peu moins que ça. Quelle est la formation de l'horizon indépendamment des éoliennes ? C'est ce que démontre cette carte avec toute une série de limites et de ruptures à la visibilité. Sans trahir les pages suivantes et sur les recommandations, il est évident que si on voulait limiter tout risque de visibilité ou d'interaction des éoliennes avec l'état du paysage aujourd'hui et ses composantes, depuis, en tout cas depuis la Pernelle et les tours de Saint-Vaast-la-Hougue, il faudrait s'éloigner de 70 km. Donc ce qui repousse d'autant la problématique sur d'autres territoires finalement.

Cela nous a conduits à formaliser cette carte avec, pour la partie bleue, une ambiance plutôt patrimoniale autour des plages du débarquement et toute la partie rose qui est d'avantage liée, foncé violet là avec ces lignes horizontales, qui est d'avantage liée au patrimoine des tours d'observatoires avec une zone qu'on a qualifiée d'immédiate à sensibilité forte. Une seconde, la partie orangée, qui est dans un rayon de 35 à 60 km des tours qui est à sensibilité modérée. Jusqu'à une sensibilité faible en jaune. Alors « faible », ça ne veut pas dire qu'il n'y en a pas de visibilité mais somme toute réduite. Jusqu'à une sensibilité nulle au-delà de ces 70 km. Cela nous a conduits à informer le service sur le fait que toutes implantations finalement dans un rayon de 35 à 40 km des tours observatoires, un peu plus de 40 km serait complétement rédhibitoires pour le maintien du caractère patrimonial et de la valeur paysagère de ces tours. Voilà, premier constat sur la simulation.

Après ça, en fonction des différentes, rappelez-vous la carte des exclusions maritimes, celle du départ. Dans ces parties bleu clair qui en tout cas sur le point de vue des servitudes des contraintes maritimes et des fonds marins permettent d'envisager de l'implantation d'éoliens, on a regardé des possibilités d'implantations, des implantations fictives. Et on a essayé d'évaluer leurs incidences sur cette notion patrimoniale autour des tours Vauban, vu depuis Saint-Marcouf et depuis La Pernelle. C'est ce que vous voyez en bleu sur tous les encadrés depuis Saint-Marcouf et en vert depuis La Pernelle puisqu'évidement on n'est pas du tout au même point altimétrique. Donc on n'est pas dans les mêmes conditions d'observations ; les effets, plus on monte plus je vois loin sur la portée optique et plus je suis amené à voir non plus les bouts de pale mais les rotors et peut être même plus l'ensemble du mât et de ces éoliennes. Donc ça confirme finalement cette première carte où on a des interactions complétement rédhibitoires dans la partie violette et qui ont tendance à se réduire avec l'éloignement autour du couloir au OTAN, il y a cette servitude qui est le chenal OTAN : c'est la zone bleutée que vous avez au centre où là on a des interactions plutôt modestes à nulles ; ce qui nous a quand même interpellés.

Donc pour rapporter tout ça aux services, on a finalement mesuré, enfin projeté des simulations de chacun de ces parcs. Là vous avez une simulation sur le premier parc, celui qui était rédhibitoire dans la zone de sensibilité forte. Je ne sais pas comment vous les voyez mais il est évident que tout de suite on a une interaction forte, un déséquilibre fort entre la hauteur des tours observatoires et ce contraste avec la hauteur des éoliennes de 260 mètres de haut. Donc là il y a un phénomène d'écrasement qui est certain et complètement rédhibitoire.

Alors je ne suis pas compétent pour me prononcer sur le maintien d'une protection UNESCO à cet endroit-là au regard de l'insertion du motif mais qui vraisemblablement serait assez néfaste. Donc tous les secteurs qu'on vous a évoqués, enfin que j'ai montrés dans la planche précédente, sont simulés dans ces cahiers depuis ces deux points de vue. Ça vous permettra d'apprécier systématiquement les insertions. Là vous l'avez, le même parc depuis la batterie de la Pernelle. Je vais revenir tout à l'heure puisque là vous reconnaissez le point de vue panoramique depuis la batterie de la Pernelle mais vraisemblablement vous ne voyez pas les tours Vauban puisqu'elles sont un peu plus sur le côté.

Ça nous conduit à rationaliser à chaque fois par des cartographies, cette zone violette en confirmation de la première carte des sensibilités paysagères, une zone à risque finalement rédhibitoire, risque élevé. Risque important en orange et puis risque modéré en jaune, jusqu'à nul en bleu. Cette fois-ci, on n'est plus sur la sensibilité paysagère mais bien sur le risque d'implantation d'un parc au regard de la qualité paysagère. Je vous ferai remarquer quand même, sur toutes les cartes systématiquement, le parc de Courseulles qui vous permet d'apprécier aussi éventuellement l'effet du parc de Courseulles sur l'ensemble. Vous avez un très beau photomontage, je vous invite au moins à le consulter par la suite, qui montre tout ça, qui montre l'insertion de ce premier parc, enfin ce parc que j'évoque depuis tout à l'heure, le 260 mètres de haut. Et puis le parc de Courseulles qui est beaucoup plus petit et qui est sur un angle plus proche du phénomène de co-visibilité avec les tours.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

On a passé 30 minutes donc si vous pouvez…

Rodolphe PECHARD, Urbaniste

Oui, c'est une vaste question mais je vais accélérer. Donc quelques recommandations : exclure le secteur de sensibilité forte, ça nous paraissait évident. Plutôt prioriser le secteur très éloigné, de sensibilité nulle. Encore une fois, au regard du motif patrimonial et puis là je laisserai monsieur LEVALLOIS y revenir.

Envisager le secteur éloigné de sensibilité faible si aucune autre possibilité n'est rendue possible parmi le multi-contraintes.

D'autres recommandations, cette fois ci sur la morphologie même du parc : jouer sur la hauteur des éoliennes, éventuellement sur la longueur des pales, cela permet de jouer de la même façon sur cette hauteur d'éoliennes. Et puis jouer sur le nombre de machines. Donc là dans les solutions qui avaient été rapportées, au fur et à mesure de la recherche, on était passé de, je parle sous le couvert de monsieur LEVALLOIS, de 85 machines à une soixantaine puisque celles-ci avaient gagné en productivité. Et puis parce qu'on est dans un site paysager remarquable et très particulier, la possibilité de travailler sur une perception du parc, une mise en forme finalement de la silhouette du parc depuis des points de vue privilégiés. Donc encore une fois, le point de vue qui a paru le plus privilégié était celui de la Pernelle. Non pas parce qu'il est plus beau que les autres, mais parce qu'il donne à voir plus que les autres, à l'image de ce qui peut se faire ailleurs en France sur des installations terrestres depuis certains monuments historiques. On a ici un exemple d'une implantation soignée depuis les remparts de Langres ; mais vous avez tous en tête des images de parcs éoliens qui suivent une ligne de crête, une courbe, un relief ou autre.

En accord avec les services, on a souhaité retenir une première implantation qui était pour nous dite « minimisante », c'est-à-dire qui limitait, qui jouait avec les différentes contraintes. On n'est

effectivement pas dans un rayon de plus de 70 km, mais dans un axe un peu plus modéré, qui se retrouve dans un couloir d'exclusion maritime. Si on l'a proposé, c'est qu'on y était invité également, dans ce couloir OTAN que vous avez vu au départ et depuis lequel on a proposé des insertions particulières.

C'était aussi très important de réduire l'étalement des éoliennes elles-mêmes sur l'horizon pour conserver des fenêtres d'horizon complètement vierge. C'est ce qu'on vient rechercher je crois quand on vient en bord de mer, au-delà des tours Vauban. Mais c'est ce que nous offrent les tours Vauban dans leur fonction initiale, ce sont des plateformes d'observations, c'est de pouvoir voir le grand large et l'horizon et donc de cette façon-là, d'éviter de venir créer un brouillard d'éoliennes au large sur la ligne d'horizon. Ça nous semblait également très important d'essayer de diminuer la hauteur des mats ; on peut essayer de limiter la hauteur des mats en les éloignant donc en organisant le parc ; tout ce qui sera le plus loin sera plus petit évidement par effet de perspective.

Un autre élément qui nous paraissait intéressant, c'était de rendre compréhensible le parc lui-même, le rendre lisible, qu'on ne soit pas encore une fois dans ce « brouillard » mais qu'on reconnaisse finalement, quitte à avoir des éoliennes au large, qu'on puisse les reconnaître et les identifier. Donc ça nous a conduit à proposer cette implantation. Deux implantations : on a proposé une implantation dynamique et une implantation statique. Vous avez là-bas le panorama qui vous montre un mix entre les deux. A l'écran c'est un parc de 60 et quelques machines vous voyez, mais qui, finalement, une fois rangé depuis un point de vue avec une implantation soignée, nous donne à voir ici seulement 5 machines. Sur le panorama, vous êtes à 7 machines c'est ça ? Neuf machines ! Tout dépend aussi des contraintes du fond marin et de la mise en relation des machines elles-mêmes. Sur des machines de 260 mètres de haut, vous avez un écartement de 1400 mètres d'une machine à l'autre environ. Tout de suite ça représente nécessairement une surface. Donc ça nous donne ce petit point de vue, vous êtes à peu près au même niveau que Courseulles

Donc 45 km, la première éolienne est ici à 48 km et la dernière est à 65 km depuis le point de vue identifié de la Pernelle. Je passe assez vite parce ça doit être peu lisible sur cette partie-là. Tout est abordé de manière technique et scientifique, vous avez le principe de la vision binoculaire, 120 degrés environ, c'est l'encadré que vous voyez sur la photo au centre. Vous avez Tatihou et la Hougue qui se retrouvent hors de ce cadre, de cette vision binoculaire. Alors nécessairement je m'amuse toujours avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF) quand on recherche la co-visibilité mais vous êtes certainement comme moi, quand on est sur un point de vue, on bouge la tête assez facilement et on s'imprègne de son environnement et pas simplement que d'une focale. Mais néanmoins, vous avez un parc tout à fait sur la gauche, c'est celui qu'on évoque depuis le début de mon intervention, qui est largement décalé de Tatihou et de la Hougue. Vous avez un parc en bleu, pas très loin de Tatihou qui est celui de Courseulles ; donc vous voyez le rapprochement. Et ça nous donne ce point de vue où, tout d'un coup, on a quelque chose d'ordonnancé, qui sera toujours visible, qui n'est pas visible en même temps que les tours d'observatoires mais qui me semble être un élément reconnaissable qui du coup participe d'une certaine fabrique du paysage. Et vous avez ici l'autre portion de vue, l'autre partie à 60 degrés où on commence à voir la tour de Tatihou, on voit plus loin de là le parc de Courseulles mais je pense que ce n'est pas visible à l'affichage écran. Oui vous ne voyez rien sur le…

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

C'est normal.

Rodolphe PECHARD, Urbaniste

Mais c'est normal, je vous invite à le voir sur le …

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Sur cette simulation visuelle.

Question de l'auditoire inaudible

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Ce qu'on pourra faire c'est remettre ces simulations pour avoir des discussions autour des diapositives de manière plus proche si vous le souhaitez. Vous avez terminé cette présentation ?

Rodolphe PECHARD, urbaniste

Excusez-moi j'ai été long, mais c'était important d'approfondir le sujet.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

On a compris qu'il y avait une analyse et ensuite un certain nombre de recommandations. Arnaud FORGAR et Damien LEVALLOIS nous diront ce que l'État va faire de ces recommandations et comment il les a prises en compte. Mais ce que je vous propose, c'est de passer à des questions sur cette partie, peut être des questions de compréhension, d'explicitation parce qu'on a vu que c'était des aspects assez techniques.

3. Temps d'échanges

Pour faciliter la lecture de cette section, les réponses de la DREAL sont encadrées en bleu. Les réponses de Rodolphe PECHARD et Myriam VINAGRE sont encadrées en orange.

Une habitante Saint-Vaast-la-Hougue

Bonjour. Vous nous faites une simulation, mais sur 60 éoliennes alors qu'on nous parle de 200 éoliennes. Alors où sont-elles les autres ? Les 140 autres. Vous avez fait un travail sur un premier projet et on ne nous parle pas du deuxième projet ?

Yves ASSELINE, maire de Réville

Je suis Yves ASSELINE, je suis le maire de Réville, je suis aussi fondateur de l'association EOLARGE. Moi je n'ai peut-être pas tout compris mais quand on m'explique longtemps et bien… Et là ce soir grâce à vous, j'ai l'impression d'avoir compris, pas tout, mais un certain nombre de choses. Et j'ai compris que finalement, ces concertations, puisqu'on les affiche, concertations, même là c'est écrit… Souvent, en tout cas la dernière fois ici, ce n'était pas une concertation mais plutôt la proclamation des décisions déjà prises.

Je reviens au sujet de ce soir. Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi cette étude, qui est très intéressante, pertinente, que j'aime bien, était produite par vous au ministère en novembre 2020. On vous a fait travailler, et vous l'avez dit, sur des éoliennes, 75 ou 80, je vais dans votre sens, et de 240 mètres de haut ou de 250 mètres pour arrondir. Et cette étude, vous l'avez bien fait voir ce soir, dit qu'il y a des zones rédhibitoires comme vous le dites, des zones avec un impact important, puis un impact plus modeste.

Parmi de nombreux maires et dans notre association presque tous les maires de la côte sont membres donc nous sommes quand même fondés en tant que maire à émettre des opinions. Beaucoup de maires ont participé à des réunions notamment en juillet 2020 à Saint-Vaast-la-Hougue, on nous a donné des cartes. Ça s'appelait « cartes sur table », l'opération. Alors on nous donnait des cartes où ça gênait les oiseaux, ça gênait ceci, ça gênait cela. Et on nous a fait jouer avec des gommettes, ce qui est était très bien, ça m'a rajeuni un peu. Et sur ces cartes, il y avait des zones qu'on ne pouvait pas utiliser, sur lesquelles nous ne pouvions pas placer nos gommettes, qui était le chenal qu'on surnomme le chenal de l'OTAN. Alors, quand on ajoute ce chenal de l'OTAN, quand on ajoute tout votre travail que vous avez produit en novembre 2020, on voit apparaître un mois plus tard, le 4 décembre, un décret dans lequel la ministre place le champ d'éoliennes de 500 km². Non seulement elle piétine le chenal de l'OTAN, c'est-à-dire que les règles du jeu, le jeu des gommettes a changé ; nous on n'avait pas le droit d'aller dans le chenal de l'OTAN. Le décret piétine le chenal de l'OTAN. Et les études que vous avez faites qui sont très intéressantes, commanditées par l'État, eh bien il s'est assis dessus. Car la zone de 500 km², elle se situe juste à la frontière de la zone rédhibitoire, dans une zone à nuisance importante, celle qui est en orange dans vos cartes. Elle est à cheval dessus. Alors celle qui est en orange ici, vous connaissez vos cartes par cœur.

Alors pourquoi y a-t-il deux poids deux mesures ? Pourquoi l'État s'est-il permis d'utiliser… vous faire financer les études ? En plus, toute la donne change encore une fois ! Car non seulement ils les ont placés entre 32 km et 40 km. On oublie aussi un autre élément en dehors des tours Vauban qui est le phare de Gatteville et les paysages de Barfleur tout autour, qui sont aussi des paysages remarquables. Alors on oublie ça et puis maintenant, tout le boulot que vous avez fait avec des simulations de 240 mètres de haut pour 80 éoliennes, aujourd'hui ce qu'on vient nous annoncer c'est qu'on va saturer la zone avec 200 éoliennes de 300 mètres haut.

Donc le décret qui a été fixé d'abord en ne tenant pas compte de vos recommandations et en plus avec des éoliennes de 240 mètres, tout est faux ! Alors on ne leur demande pas de recommencer la copie parce qu'il y a un certain nombre d'éléments dans les études qui tiennent. Mais au moins qu'on tienne compte de cette grande variable qui est le nombre d'éoliennes qui a plus que doublé. Deuxièmement, qu'on tienne compte de la hauteur qui est variable et tant mieux si la technologie permet d'avoir des outils plus productifs. Mais au moins qu'on accepte les conséquences de ces décisions et qu'on écarte encore. Parce que j'ai les tableaux là, à 40 km, il ne faut pas que la hauteur, de mémoire dans le tableau que j'ai lu, ça dépasse 183 mètres. Déjà 40 km c'est pour 183 mètres de haut et on vous a fait travailler sur des éoliennes de 240 et maintenant c'est des éoliennes de 300 mètres.

Donc tout est faux et nous pensons que le décret a changé la donne et il faudrait écarter cette zone, respecter les mêmes règles mais en respectant le travail que vous avez fait qui est un travail remarquable.

[Applaudissements]

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Merci Monsieur le maire. Damien LEVALLOIS va peut-être revenir sur le processus de décision, je pense qu'on fait allusion à la décision ministérielle qui a suivi le débat public. Donc quel a été le processus de décision et cette question du nombre d'éoliennes et de la hauteur des éoliennes aussi ? Si vous pouvez revenir là-dessus.

Damien Levallois, DREAL
Je vais juste revenir sur l'étude de M. PECHARD. M. PECHARD vous l'a dit tout à l'heure, il a été mandaté pour travailler sur un projet d'un giga avec soixante éoliennes. Vous êtes arrivé à la fin, 60 éoliennes puisqu'il y a eu l'évolution des machines qu'on a vue pendant le débat public. C'est bien sur ce cadre que M. PECHARD a travaillé ; c'est pour répondre à la première question de madame. Sur M. ASSELINE, je vous propose qu'on réponde à votre question une fois qu'on a présenté la prise en compte de l'État, des travaux qui ont été menés. Puisqu'en fait, déjà dans l'étape suivante on propose comment nous avons pris en compte ces travaux et on répondra à ce moment à vos questions, j'ai noté les éléments.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Et on a une question de Mr PAVARD qui est en ligne donc savoir si la vue qui est représentée représente seulement le premier parc ou les deux ?

Damien Levallois, DREAL
Les vues représentées reprennent tous les projets qui existent au large de la Normandie. Le Centre Manche 1 qui est arrêté par la décision de décembre 2020, le Centre Manche 2 pour lequel on est en concertation et on veut avoir votre avis aujourd'hui, Courseulles, et si on se déplace, il y aussi celui de Fécamp et lors du débat public, on avait même mis celui de Dieppe-Le Tréport puisque lors du débat public on était en train de chercher une zone entre Cherbourg et Le Tréport. Donc il y a vraiment à chaque fois tous les parcs qui existent et sont prévus d'exister qui sont notés et représentés.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

On a bien compris qu'à la fin de la réunion vous allez répondre sur cette question du nombre d'éoliennes et la façon dont l'étude est prise en compte.

Véronique LEROUX, groupement régional d'association protection de l'environnement

Bonjour, Véronique LEROUX du groupement régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE). Vingt ans après que l'État ait lancé l'idée des 23% d'énergies renouvelables dont l'éolien offshore sur notre littoral, vous essayez de convaincre une population qui ne veut plus d'autres parcs et qui remet même en question Courseulles qui était le seul accord avec le comité des pêches, avec à l'origine 20 éoliennes sur 20 km² ; puis l'État a repris sa parole avec 100 éoliennes sur 100km², puis 75 sur 55km². Mais en y ajoutant tous les projets qui ont fleuri un peu partout, Dunkerque et Fécamp et Le Tréport et Courseulles et Barfleur, Centre Manche 2… où est le prochain que vous avez annoncé à Port en Bessin ?

Lors de nos rendez-vous avec mesdames et messieurs les garants vous aviez dit : « on vous interroge sur l'opportunité de ce parc, il peut être approuvé ou complètement abandonné ». Aujourd'hui c'est l'acceptabilité que vous êtes avant tout venu chercher. Alors écoutez les voix qui s'élèvent de toutes parts avant que la confiance des citoyens envers les pouvoirs publics et l'État ne soit complètement disparue. On ne vous demande pas aujourd'hui de favoriser l'acceptabilité. Les pêcheurs vous disent non ! La société civile vous dit non ! et des associations de défense vous disent non ! Si l'éolien semblait être la solution, à l'époque, au réchauffement climatique et à la réduction du nucléaire, on sait aujourd'hui qu'il ne répond à aucune de ces ambitions-là. C'est une agression de l'État contre notre littoral.

Le SER, syndicat des énergies renouvelables et FEE, France Energie Eolienne ont publié le 2 décembre dernier un communiqué de presse demandant d'augmenter le rythme d'implantation en mer. Moins de 2 mois après, vous annoncez à Port-En-Bessin un 7ème projet. Les lobbys aveuglés par le seul profit sont servis par une abondance et un empressement remarquable, cela tranche avec le traitement réservé aux pêcheurs et associations de défense de l'environnement.

Je précise que nous ne défendons pas le nucléaire, nous n'avons simplement pas le choix. Le GRAPE est cohérent avec sa position de veiller à la protection de l'environnement qui passe par un mix énergétique bas carbone, la rénovation de nos maisons passoires, les économies d'énergie dont on parle peu. Le GRAPE considère que ces projets ne répondent pas aux objectifs de la transition énergétique car ils favorisent la consommation des terres rares, ressources surexploitées, catastrophes humanitaires, pollution de l'environnement, l'augmentation des prix de l'électricité, l'expropriation des terres agricoles, leur bétonisation et même la mer forcément. Concurrence des investisseurs pour plus de subvention et de rentabilité. Et on voit ci la hauteur des mats XXL qui passent à 260 m de haut. Enfin vos analyses sont pauvres et riches en chiffres et obscures, ne permettant pas à tout un chacun de connaître les modalités de financement, aides de l'état, tarifs de vente, durée des contrats. Qu'en sera-t-il après des échéances ? Qu'en sera-t-il des modalités de démantèlement ?

[Applaudissements]

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Merci madame. C'est une prise de position qui n'appelle peut-être pas de réponse. Je rappelle que toutes les associations, toutes les organisations, les groupements peuvent déposer des cahiers d'acteurs. Donc je pense que ça peut faire l'objet d'un cahier d'acteurs de cette association et qui sera porté au débat.

Claude GATIGNOL, ancien élu du département

Bonsoir à tous, pour ceux qui ne me connaissent pas dans cette salle, je suis Claude GATIGNOL je suis un ancien élu du département, vice-président du Conseil général pendant 25 ans. Je suis un ancien élu de l'Assemblé Nationale, membre honoraire du parlement dans laquelle j'ai siégé pendant 30 ans. J'ai été pendant 20 ans président du groupe d'étude sur l'énergie à l'Assemblée nationale et vice-président de l'office parlementaire des choix scientifiques et technologiques pendant 25 ans.

Alors la dernière fois, dans cette même salle, j'ai été privé de micro. J'ai constaté que je ne pouvais pas avoir le droit à la parole. Aujourd'hui j'ai le micro, ce qui va me permettre d'intervenir sur le fond et la forme de la concertation puisque c'est le nom qui est donné à cette réunion. Et je commencerai par la forme parce qu'aujourd'hui et ce soir il s'agit de parler du patrimoine et du patrimoine au singulier. Et pour moi nous n'avons pas un, nous avons des patrimoines et tout spécialement dans cette partie du Cotentin. Ce Cotentin qu'on situe difficilement au niveau national et même au niveau ministériel, on nous classe quelques fois en Bretagne, on nous classe quelques fois en Normandie. Ici nous sommes la pointe du Cotentin et le nord Cotentin dans son appellation habituelle. Dans les différents patrimoines que je voudrais signaler à ces gens qui sont en face de nous et qui représentent donc l'administration d'État, il y a bien sûr, on a largement parlé de l'UNESCO et des tours Vauban, et je voudrais souligner, c'est un dossier que je connais bien puisque j'ai accompagné la présidente de l'association et obtenu extraordinairement ce label UNSECO qui a eu un impact formidable sur l'économie locale dès que le label a été donné. Et je ne vois pas pourquoi, ici à Saint-Vaast, malgré les gros sabots de ceux qui viennent nous voir, lancés par deux ministres traîtres à la

patrie, madame POMPILI d'une part et madame le ministre de la mer madame GIRARDIN, je ne vois pas pourquoi nous ici, on serait plus mal traité qu'au Mont Saint Michel.

Mais je voudrais dire aussi qu'il y a d'autres espaces, et en particulier les espaces marins par des usages. Il y a des usages professionnels dans ces patrimoines et les pêcheurs ne doivent pas être oubliés. On a même des bateaux qui sont classés monuments historiques et qui sont rénovés, Cherbourg en fait la preuve. Il y a des espaces à usage touristique et, surtout, il y a des espaces marins à usage quotidien. C'est la qualité de la vie d'ici, des gens qui habitent ici et ceci n'apparait pas dans vos grandes élucubrations.

Il y a un autre patrimoine et là c'est le vétérinaire qui parle, c'est la faune sauvage et marine en particulier. Les pêcheurs en parleraient sans doute mieux que moi, mais, commencé à être étudié très sérieusement par l'école vétérinaire d'Alfort et l'école vétérinaire de Nantes. Leurs premières conclusions sont assez intéressantes, car elles sont extrêmement défavorables à la présence de ces engins de malheurs en territoire marins.

Et puis il y a un autre patrimoine qui a été complètement oublié dans les propos des uns et des autres, c'est l'espace historiques, l'espace historique de notre partie marine. Alors bien sûr, on pourrait dire : c'est la Normandie d'hier, on s'en fiche vu de Paris, vu du ministère. Mais non, c'est quand même le terrain et le littoral de tous les vikings qui sont arrivés chez nous par cette voie et Barfleur en est une preuve avec, bien sûr, le grand souvenir de la Blanche Nef.

Mais il n'y pas que cela et un de mes collègues à l'assemblée comme d'autres ont fait d'excellents ouvrages d'historiens sur la bataille de La Hougue. On n'en parle pas de la bataille de La Hougue, du Soleil Royal, de l'amiral de Tourville. C'est notre histoire à nous, nous y sommes sensibles, nous voulons que ça reste à l'état naturel. Et puis plus près de nous, eh bien ici, nous n'étions pas au centre de la bataille, mais la bataille de Normandie de juin 1944 n'est pas négligeable. C'est un élément important du Cotentin et je n'ai pas entendu un seul mot sur le grand projet qui est cours de réalisation de sanctuariser toutes les plages dites du débarquement. Elles commencent à Saint-Vaast, puisque Saint-Vaast port a été également un port de juin 1944 et participait.

Et puis quand même la baie de Morsalines c'est quelque chose, ce n'est pas rien. Et toutes ces études-là, on n'en parle pas on les met de côté. C'est donc bien comme l'a dit mon ami ASSELINE : une tromperie manifeste de cette chose-là. Oui, tout le littoral du val de Saire, c'est un patrimoine dans ses diversités. Que ce soit de Saint-Vaast, premier village de France et nous n'avons pas Stéphane Bern pour en parler, mais il pourrait en parler peut-être mieux que moi. Encore qu'il répète son avis sur ce sujet-là. Je crois que nous pouvons et le remercier et le suivre. Mais Barfleur, mon avis je le répète, la baie de Morsalines.

Et puis il y a d'autres patrimoines que vous négligez complètement parce que vous le voulez et c'est votre volonté, c'est le patrimoine économique, car grâce à ces engins-là, vous tuez pratiquement la filière historique. Et si tout de suite les journaux économiques sont plein de mauvaises nouvelles pour EDF, plein de mauvaises nouvelles pour le portefeuille des français qui vont avoir le droit à une facture d'électricité augmentée, tous les économistes, que ça soit mes amis du CNAM, de la fondation Montaigne, de Concorde, de Dauphine et pleins d'autres think-tanks montrent que toute cette catastrophe du prix de l'électricité est exclusivement due à la place prioritaire dans la loi COCHET qu'ont la production éolienne à terre et demain en mer. Avec les prix on pourrait vous donner plein de précisions à ce sujet.

Et puis disons tout clairement, ce sont des engins qui sont anti-écologique. Et ici nous sommes plus qu'écologiques, nous sommes écologues. C'est-à-dire que nous aimons passionnément notre pays et

ses qualités. J'ai parlé du coup de l'électricité, patrimoine économique et patrimoine industriel. Les financements : si vous voulez on pourrait en parler 2, 4 ou 10 soirées, ce qui permet de conclure qu'aucun argument n'est valable pour la production des éoliennes. On revient finalement au problème de fond, vous vous moquez de nous avec ce discours tout à fait convenu. C'est de la dictature. C'est ce qui apparaissait dans les propos d'un maire qui vit sur le terrain tous les jours et que je suis tout particulièrement.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Merci monsieur GATIGNOL

Claude GATIGNOL, ancien élu du département

Non, non, non. La dernière fois vous m'avez privé de micro ; cette fois ci je l'ai, je le garde encore un peu.

Pour ceux qui seraient ou trop naïfs ou désinformés comme on veut bien, c'est une réunion de désinformation, pas d'information du tout. Il y a des ouvrages, il y en a un qui vient de chez nous, il est de la Manche, il s'appelle Denis DE KERGORLAY, il est de Canisy, il a écrit avec son cousin un excellent livre que je vous recommande de regarder de temps en temps. Il y a Fabien BOUGLÉ qui est venu encore il n'y pas longtemps faire une conférence à Sainte-Mère-Eglise, « La face cachée des éoliennes », il y a Jean de KERVASDOUÉ, on vous ment avec les éoliennes, il y a Stéphane BERN je l'ai dit, dont le dernier propos c'est une folie. Il y a Patrice CAHART, ce haut fonctionnaire qui lui n'a pas de collusion avec les ministères traîtres, « la religion éolienne dévoilée ». Et puis écoutez de temps à autre RTL le samedi matin, il y a quelqu'un qui intervient avec beaucoup d'enthousiasme et je le connais particulièrement bien, c'est JANCOVICI, c'est un polytechnicien évidement et qui parle de négationnisme organisé lorsqu'on utilise les éoliennes.

Alors voyez-vous ici nous comme dans le pays de TOCQUEVILLE, j'ai l'honneur moi d'avoir succédé à TOCQUEVILLE modestement dans sa circonscription, il a écrit à CLAMORGAN : « j'ai l'honneur de représenter au parlement une population violemment modérée » ; il a dit ça, mais il a ajouté aussi que cette population savait, par moment, avoir des convictions. Alors les convictions, nous les verrons apparaître après de tels propos qui est une mascarade finalement. Votre série de réunions est une mascarade. La réalité est totalement absente car la voracité pour les subventions publiques, ou pourrait parler des milliards, vient finalement de l'énorme inutilité de cette production par éoliennes qui est de l'anti-écologie véritable, une anti qualité de vie. Ici nous sommes soumis aux rigueurs de la loi Littoral. Et je peux vous dire que les maires savent ce que c'est la loi Littoral et les citoyens aussi. Donc nous subissons grâce à ces choix désastreux politiques, un pouvoir d'achat désorganisé et c'est un massacre monstrueux. Alors la conclusion est simple. Vous n'avez pas de place en Cotentin, ni à terre ni en mer car n'oubliez pas du fait qu'il y ait une certaine acceptation du 1Er parc et 2ème tromperie comme l'a bien souligné Yves ASSELINE. Mais on ressort quoi ? Les 8 éoliennes de Cléville qui avaient disparu parce que les gens s'étaient un peu mobilisés. Alors oui, ici c'est le refus, le rejet, c'est l'opposition. Je crois que nous avons beaucoup de démarches à faire, il va se passer des choses prochainement. Ça s'appelle des élections, certains émettent des avis, des choix, mais je remarque aussi que dans la presse quotidienne on relève que de plus en plus des départements et leurs présidents en tête prennent une décision : pas d'éolienne sur nos territoires. Le dernier en date et bien je le connais un peu aussi, ça s'appelle le cantal où un grand projet avait lieu du côté de Trizac, pour ceux qui vont se promener en Auvergne je vous le conseille. Eh bien, ça y est, le préfet a décidé : il n'y aura pas d'éoliennes dans ces hauts plateaux de l'Auvergne si chère à Giscard.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Est-ce que vous pouvez peut-être conclure ?

Claude GATIGNOL, ancien élu du département

Alors voilà la conclusion, quand j'entends monsieur LEVALLOIS…

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

On va laisser répondre je pense…

Damien Levallois, DREAL
S'il-vous-plait monsieur, on va peut-être s'arrêter parce que la réunion ne dure que deux heures et les autres ont le droit à la parole.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Merci monsieur GATIGNOL

[Applaudissements]

Damien Levallois, DREAL
Monsieur, on va s'arrêter, vous pouvez couper le micro. Sinon ça va continuer des heures. Je vais juste rebondir monsieur l'ex-élu sur un point de nommé la représentation participative comme une dictature alors même qu'on a été élu.

Discours inaudible venant de l'auditoire

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

S'il vous plait monsieur GATIGNOL, sans micro ça ne marche pas. Est-ce que vous pouvez laisser Mr PECHARD sur les aspects de la prise en compte de l'histoire dans le patrimoine.

[Intervention hors micro]

Attendez : votre question ne peut pas être prise en compte si vous ne parlez pas dans le micro. Il y a peut-être un aspect technique sur la prise en compte historiques de ce qu'a évoqué Mr GATIGNOL, est-ce que vous avez une réponse ?

Rodolphe PECHARD, urbaniste
Sur cette partie patrimoniale : je crois que vous introduisez très bien la dernière partie du document qui traite des attributs du bien puisque ces attributs on a eu beaucoup de difficultés à les reprendre directement du dossier d'inscription ; donc il a fallu, avec l'accord de la direction régionale des affaires culturelles, aller les requestionner. Et c'est ce que va vous présenter en tout petit peu plus de 15 minutes, Mme VINAGRE.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Donc si vous voulez on va passer à la dernière partie, on aura tout le temps de reprendre la partie des questions tout à l'heure et peut être laisser M. TRARIEUX s'exprimer sur les mises en cause de la qualité de la concertation et l'utilité de l'information. Il y a aura peut-être des réponses de ce côté-là. Allez-y ; on va avancer sur cette 2ème partie pour reprendre les questions ensuite.

4. Présentation de l'enquête

Myriam VINAGRE, sociologue

Oui bonsoir. Une partie d'entre vous me connaît puisque je suis venu vous interroger et discuter avec vous concernant le patrimoine des tours observatoires Vauban et votre regard sur les enjeux autour de la préservation de ce patrimoine. Cette demande elle a été faite d'un part par vous-même dans le cadre de la concertation annuelle. Vous avez mis en avant la question de la préservation de ce bien notamment au vu de son inscription à l'Unesco. Et elle a été demandée en complément du travail qui a été fait par Rodolphe PÉCHARD et l'agence COUASNON donc les paysagistes. On a l'habitude de travailler ensemble sur des questions patrimoniales, on travaille sur différents types de documents, ça va du PLU jusqu'aux documents de préservation comme le site patrimonial remarquable. C'est notre spécialité pour le dire de cette façon-là. Rodolphe PÉCHARD a proposé le reste de l'équipe pour intervenir à cet endroit-là : l'architecte que vous avez vue tout à l'heure Elodie BEDOT, Paul VANDEVILLE concernant l'histoire, et moi-même concernant la partie socio-économique. Je suis sociologue et c'est dans ce sens-là qu'on m'a demandé d'intervenir et que je vais vous présenter de quelle façon nous sommes intervenus en complément de l'étude qui avait déjà été faite et présentée. Face à la demande concernant les enjeux de préservation voilà ce que nous avons retenu, la finalité du travail complémentaire que nous avons fait c'est pour permettre la bonne prise en compte de l'engagement de préservation du bien universel. On s'est attaché à cet endroit-là. Les objectifs principaux :

- Rapporter la qualité préservée des tours aux regards des critères de la valeur universelle exceptionnelle du bien, telle qu'elle est intitulée par l'UNESCO
- Éclairer le maître d'ouvrage pour prendre les décisions en toutes connaissances de cause, ça aussi c'était important.
- Et préfigurer un outil d'évaluation de la préservation des tours d'observations Vauban. Au vu de ces objectifs on a eu 2 objectifs opérationnels principaux :
    - Définir des indicateurs des attributs du bien sériel, les tours observatoires Vauban ;
    - Mobiliser les acteurs du territoire local pour la construction de cet outil de l'évaluation. Qu'il soit appropriable par tous, qu'il soit facile à comprendre et qu'on ait des indicateurs pertinents et qui servent en tant qu'outils.

Vous parliez à l'instant de choses compliquées donc voilà pour cette simplification. Il fallait reprendre les critères de la valeur universelle exceptionnelle du bien et justement là vous avez en 3 mots et c'est une espèce de petit résumé.

Il y a 4 critères qui correspondent aux tours observatoires Vauban :

- Le premier c'est du témoignage historique et technique : ce qu'on va aller regarder sur le terrain c'est la connaissance et la reconnaissance historique.
- Le 2ème élément c'est l'influence du développement paysager donc ce qu'on va aller regarder sur le terrain c'est le paysage construit et perçu par les habitants.
- Le 3ème élément, de l'œuvre de l'esprit appliquée à l'organisation économique et sociale. Donc ce qu'on va aller regarder sur le terrain c'est le paysage vécu. Les usages actuels, les valeurs sociales et économique associées. Un peu de tout ce que vous avez évoqué dans les remarques.

Il y a eu une concertation qui a été organisée où une partie d'entre vous a participé. Dans cette démarche de concertation il s'agissait surtout de vous entendre parler des tours observatoires Vauban dans ce territoire du val de Saire. D'où l'intitulé des horizons des tours observatoires Vauban : « Regards croisés d'acteurs du territoire ». Il s'agissait d'échanger sur ce patrimoine, il y a eu une réunion d'information de concertation qui a été organisée, des entretiens individuels que j'ai réalisés et puis des ateliers avec différents acteurs. Il ne s'agissait de gommettes, mais il s'agissait de vous entendre et d'échanger ensemble autour de ce qu'est ce patrimoine-là. 15 collectivités ont été représentées par les personnes qui sont venus, 11 associations, des entreprises du domaine du tourisme, de la conchyliculture et de la pêche. Je me suis déplacée aussi pour réaliser ces entretiens,

92 participants, 20 heures surtout de témoignages, enregistrés en ensuite analysés. C'est ça l'essence du travail qui a été fait donc je vous présente maintenant le résultat.
Concernant le résultat je vais le présenter en 2 parties, il y a d'abord la lecture des tours observatoires Vauban dans une baie élargie. Et ensuite je vais parler des dimensions du patrimoine perçu, ce qui va nous amener aux attributs et aux indicateurs qu'on a obtenus avec ces attributs. Concernant la lecture des tours observatoires Vauban dans une baie élargie, vous avez 2 tours qui sont finalement, vous le voyez, on l'a évoqué, vu sur le terrain et c'est vous qui nous l'avez rapporté, qui sont finalement difficilement visibles en même temps. Il y a une verticalité qui se lit dans un environnement littoral et maritime plat. A moins de 10Km de distance de l'une ou l'autre des tours, il est difficile de voir la 2ème et on a que des points très particuliers à partir desquels on peut voir les 2 en même temps. Notamment la Chapelle des Marins qui est un endroit très important dans la lecture des tours. Il y a d'autres points notamment dans la baie du Cul du Loup, de Réville aussi on a un point mais vous connaissez tous ces éléments-là. Et au-delà de ces points d'observations, on a des points d'observation des 2 tours qui correspondent à peu près aux fortifications complémentaires du littoral. On a cette vue historique et cette vue patrimoniale, on l'a à partir du moment où on prend un certain recul par rapport à chacune des 2 tours. Deuxième élément pour parler d'une baie élargie, des horizons ouverts, lointains des tours. Comment on regarde les tours ? On les regarde à partir d'un certain recul, depuis la mer vous parlez des tours comme des amer. Avec la reconnaissance de chacune des 2 tours avec ce rapport aussi à la côte qui est très marqué et marquant. Les tours se lisent dans leurs environnements. Depuis la terre c'est l'avancée sur la mer du flanc de colline et du rivage qui est marqué, c'est-à-dire que les tours elles happent et amènent à poser le regard sur cet horizon lointain et elles accentuent la vision du large. Elles sensibilisent l'œil aux détails de ce large. 1er élément, plus les points d'observations sont éloignés, plus le paysage des tours jumelles apparaît exceptionnel. Quand on est sur les tours maintenant, on a 2 tours distantes qui marquent une variété de la baie. D'abord vous ne parlez pas des tours d'observatoires Vauban, vous parlez plus souvent de Tatihou et de La Hougue. Il y a un regard qui différencie les 2 tours de par leurs silhouettes, de par leurs socles également et de par leurs noms. Elles marquent une baie qui est morcelée avec des espaces distincts et très particuliers, chacun d'eux. La baie du Cul du Loup où on a un regard sur la campagne, on a une baie plutôt ostréicole et plus calme. On a la zone du port autour de toute l'activité portuaire, de toute la richesse et le rythme lié à la pêche, aux chantiers, Il y a cette dimension-là autour de la zone du port. Et enfin la baie de Saint-Vaast, plus ouverte sur la mer et liée aux mouvements et à l'activité liée au littoral, à la mer. C'est la distinction des 2 tours qui marquent cette variété de la baie. Deuxième élément, les horizons exceptionnels depuis les tours. D'abord parce qu'on a un champ panoramique exceptionnel quand on est sur les tours. On a les pieds sur terre, on est à l'endroit du terrien. On a les pieds du marin parce qu'on est face à la mer, on est dans la mer et on est à l'endroit aussi de l'oiseau, à plus de 40 mètres du sol on a un champ de vision qui est à 360 degrés. Donc c'est ce caractère-là qui fait l'exception des tours. Ce qui fait aussi l'exception c'est sa moindre accessibilité. Pour y aller il faut venir par un parcours. On a quand on arrive, un certain nombre de restrictions, il faut prendre le bateau ou on arrive sur des endroits qui sont dits interdits etc… Donc il y a tout un parcours pour arriver. Et enfin une activité du sémaphore qui témoigne de façon moderne des qualités d'observatoires à l'endroit du site des tours. 2ème élément, ce qui caractérise l'horizon perçu des tours aujourd'hui, c'est plus son étendue que ce qui est vu dans l'horizon lointain.
Au cours des entretiens j'ai demandé aux personnes de me rapporter leurs images des tours observatoires Vauban. Et vous voyez ici des points de vue et ça illustre bien ce qu'on vient de dire sur des points de vue lointains à partir desquels on peut voir les tours et donc le fait que c'est à partir du point de vue lointain qu'on valorise les tours. Ici d'autres images qui marquent aussi l'importance de la vue depuis la mer, l'importance de l'activité et des activités en partie économiques qui sont autour des tours et l'importance de l'imaginaire qui se trouve autour des tours. On n'est pas seulement sur l'histoire avec un grand H. Sur l'invention du patrimoine perçu des tours Vauban, les personnes donc les habitants que j'ai rencontrés, mettent en avant un paysage de nature préservée. Il y a une admiration des éléments de nature quand on parle du paysage des tours observatoires Vauban, on

parle de ces éléments de nature, on parle aussi d'une architecture et d'une urbanisation qui est liée aux contextes écologiques et climatiques. Ce sont les éléments qui sont mis en avant pour parler du paysage des tours. Et puis on parle aussi des lieux d'observation, des lieux depuis lesquels on peut observer, des lieux d'exploitation. Je parlais des lieux de la pêche et de l'ostréiculture en particulier mais on parle aussi d'activités touristiques et des lieux de préservation qui sont mis en avant par les habitants. Deuxième dimension c'est la qualité environnementale sensible. Le paysage est sonore, il est olfactif et aussi du point de vue du touché. Je ne vais pas développer sur les différents récits mais vous pourrez bien sur retrouver tous ces éléments dans les documents. Donc là on est sur le volet 3, donc complémentaire à l'étude dont on vient de parler.
Qualité sensible parce que le paysage des tours c'est aussi une expérience physique des tours dans le parcours que j'ai évoqué tout à l'heure. Il y a aussi une temporalité du paysage qui est liée aux éléments de nature mais aussi ponctuée par des activités humaines. Donc c'est tout ça aussi les tours observatoires Vauban et leurs paysages. Au-delà de l'observation, la contemplation du temps mis en scène à laquelle invitent les tours sentinelles et là on retrouve l'essence des tours par Vauban. Des tours sentinelles qui éveillent l'ensemble des sens. J'ai parlé du regard, j'ai parlé du touché, j'ai parlé de l'olfactif donc tous ces éléments font partie de ce qu'on regarde et ce qu'on retient quand on parle de valoriser les tours Vauban. Il y a aussi une dimension qui est la composante maritime qui est prépondérante, la mer est essentielle. Elle est tellement essentielle qu'elle est comme évidente et c'est vrai que j'ai dû poser la question de la mer pour qu'on commence à parler de la mer. Pourquoi cette difficulté à parler de la mer et c'est là aussi que c'est important de vous entendre. C'est aussi parce qu'il y a un côté affectif et une histoire personnelle dans ce regard à la mer qui est prépondérante et pour comprendre votre attachement et autour des tours il faut comprendre cette dimension. Là encore je vous invite à lire ce qui est rapporté dans le rapport. La pèche bien sûr, la composante maritime prédominante c'est aussi la pêche et l'ostréiculture dans un horizon et un parcours des tours, donc elle est présente et on la voit, on la sent, on la vit quand on est dans cette découverte des tours. Et puis il y a aussi le caractère mémoriel. J'ai parlé à l'instant de la place de la Chapelle des Marins par exemple. Il y a ce caractère mémoriel du site qui est aussi marquant et très marqué dans les composantes maritimes prépondérantes que vous avez rapportées des tours de Vauban. Il y a aussi le fait que les tours c'est un paysage emblématique du Val de Saire. Les tours sont un élément, une composante et un vecteur de paysage comme je l'expliquait auparavant. C'est aussi un repère identitaire, Rodolphe PECHARD a montré tout à l'heure le blason mais il y a aussi d'autres manifestations de ce repère identitaire. Ne serait-ce que dès lors que vous voyez les tours observatoires vous savez que vous êtes rentrés à la maison, c'est des choses que vous pourrez retrouver dans le rapport transmis à l'État. Et donc la richesse du val de Saire, aussi entre terre et mer avec un caractère aussi insulaire dont vous avez parlé à l'instant, du Cotentin. Et donc les habitants on parlait du caractère insulaire jusqu'aux tours. Et puis dernier élément c'est la valorisation récente du patrimoine historique. Où on lit plutôt un système défensif et dissuasif qu'offensif, ça correspond aussi à l'affect qui est lié aux regards sur les tours. À l'aspect protecteur également que j'ai moins évoqué mais que vous pourrez retrouver dans le rapport. Et puis il y a une scénographie qui retient aujourd'hui plutôt l'histoire contemporaine. Vous avez parlé monsieur de la 2nde guerre mondiale. Et puis l'image de la piraterie qui est très présente. Et puis dernier élément qui parle de la valorisation récente du patrimoine historique, c'est l'inscription au patrimoine mondial qui date de 2008 et qui a motivé un nouvel intérêt à l'endroit des tours. L'île Tatihou a été ouverte à partir de 1991, la tour elle a été restaurée en 2010. Et puis du côté de la tour de La Hougue, on est sur l'année 2008 je crois. Donc ici vous avez quelques vues qui illustrent mon propos sur les tours. Donc ces vues…

Marie-Pierre BORY, SYSTRA
Est-ce qu'on peut conclure là-dessus ?

Myriam VINAGRE, Sociologue
Une autre vue. Et je vais vous parler des enjeux qui ont été retenus à partir de ce constat. Donc les

premiers enjeux c'est la visibilité.

Discours inaudible de l'auditoire agacé

Marie-Pierre BORY, SYSTRA
Allez-y, on va terminer là-dessus et ensuite Arnaud FORGAR nous dira ce qui est retenu. S'il-vous-plait madame. Un petit peu de courtoisie on va laisser l'intervenant terminer. Et Arnaud FORGAR nous dira dans la foulée ce qui est retenu de ces études

Discours inaudible de l'auditoire agacé

Myriam VINAGRE, Sociologue
Alors juste pour préciser, je sais que vous connaissez et nous savons que vous connaissez votre territoire et justement c'est pour ça qu'on est venu vous rencontrer dans le cadre de cette étude et là si je vous rapporte ces éléments et votre parole conforte que manifestement ils sont exacts, puisque vous me dites que vous les connaissez. Donc en effet, là ce que je vous rapporte c'est juste pour vous dire voilà ce qu'on a retenu de cette étude et à vous justement de dire : oui c'est ça ou ce n'est pas ça par rapport aux conclusions que je vais énoncer juste maintenant. Au niveau des enjeux qui ont été retenus, perçus de préservation du patrimoine. C'est ce que vous avez rapporté au niveau des enjeux. La lisibilité et l'action à l'échelle de l'ensemble Vauban. On a parlé de cette distinction entre ces 2 tours qui finalement fragilise aussi un peu ces 2 tours. Un cadre environnemental élargi à l'ensemble des 2 tours, la distinction la diversité des objets touristiques qui sont Tatihou et la Hougue. Donc de prendre en compte tout ça et puis la propriété et la gestion qui est multiple et qui complique parfois la gouvernance autour de cet ensemble Vauban.
Le deuxième élément que vous avez retenu c'est le développement harmonieux et durable. Vous avez dit on a un engagement au niveau du territoire, on est déjà engagé en matière de préservation du patrimoine, on a la même exigence sur les parties terrestres que sur les parties maritimes. Autour des tours donc vous avez évoqué le fait d'avoir la même exigence à ces 2 endroits des parties terrestres et maritimes. Et puis 3ème élément, vous avez parlé de l'impact paysager du projet éolien qui interroge finalement l'intégration des éléments de modernité dans un paysage patrimonial. Donc deuxième enjeu, voilà, ce développement harmonieux et durable. Troisième enjeu c'est le nouvel attrait touristique du territoire et vous l'avez évoqué Monsieur à l'instant. On parle de maîtriser l'accueil touristique pour que ce soit vivable à l'échelle de votre territoire et vous avez insisté sur la complémentarité de l'activité touristique avec les autres activités qu'on a évoqué tout à l'heure donc le caractère saisonnier de ce tourisme. Et puis un élément important aussi c'est la crainte d'un monopole d'une seule industrie lourde.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

On va terminer sur le dernier point parce que on veut faire intervenir Mr FORGAR avant que les gens ne quittent la salle s'il vous plait. On va se dépêcher.

Myriam VINAGRE, Sociologue

Donc le dernier point sur la sensibilisation du projet aux éoliens aux enjeux environnementaux. On a le constat de…

Discours inaudible de l'auditoire agacé

Participant

Vous n'écoutez pas ce qu'on vous dit !

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Alors on va laisser terminer et M. FORGAR va nous dire comment l'État a pris en compte ces études avant de passer à l'expression.

Myriam VINAGRE, Sociologue

La dernière chose que je voudrais expliquer c'est qu'on a retenu un certain nombre de critères des attributs donc vous les avez 6 ici. Vous pourrez les retrouver dans le document. Et la seule chose que je voulais dire, c'est qu'à partir de ces éléments on a observé un ensemble d'éléments qui nous permettent de regarder quels sont les indicateurs d'impact du projet de développement d'éoliennes. Et on a retenu des indicateurs forts, moyens, faibles. Et donc parmi les indicateurs forts, vous les avez ici, on a retenu 10 indicateurs forts en termes d'impact par rapport à la préservation de l'éolien. Vous pourrez lire le document pour regarder quels ont été ces indicateurs à l'intention de l'État pour être vigilant à ces endroits-là.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Arnaud FORGAR et Damien LEVALLOIS, pour rapidement dire comment ces études ont été prises en compte avant de laisser de nouveau la parole à la salle.

Myriam VINAGRE, Sociologue

Je vous remercie.

Arnaud FORGAR, DREAL

Bonjour, Arnaud FORGAL de la DREAL je vais faire ça en 5 minutes pour que vous puissiez derrière poser vos questions. Donc simplement on avait ces études-là, derrière on a été amené à travailler, prendre la décision de la Ministre, on a déterminé une zone. La zone Centre Manche, pour bien préciser la frontière sud-ouest c'est vraiment un résultat de l'étude. C'est la frontière de la zone rédhibitoire qu'on a pris en compte. Derrière il y avait des distances supplémentaires qui étaient affichées et qu'on n'a pas pu prendre en compte. Il y a les enjeux de trafic, les enjeux de pêche et là au milieu de la Manche vous avez du trafic maritime. Les liaisons transmanches, le dégagement du port du Havre. Tout ça nous a bloqué pour aller plus à l'Ouest. Le couloir OTAN on a réussi à le décaler, justement c'était pour permettre un éloignement supplémentaire. Après on a complété ces études de patrimoine sur les aspects paysage par des études de visibilité en mer depuis les sémaphores de Barfleur et Saint-Vaast-La-Hougue. On a mené pendant un an et jusqu'au 15 mars 2022 une campagne de mesure de la visibilité en mer. Huit fois par jour les sémaphoristes mesurent la visibilité en mer. On a les graphiques, je ne vais pas vous les détailler, simplement on a une visibilité en mer qui sera limitée en mer. C'est-à-dire que tous les jours on ne verra pas les éoliennes. Derrière on a fait des photomontages que vous pouvez consulter.

Discours inaudible de l'auditoire

Je vais vite, s'il vous plaît. Donc des photomontages de 10 points de vue dont 3 sur la tour de la Hougue que vous pouvez consulter. Ça a abouti à réorganiser la zone, avec la slide qu'on vous a présentée à la dernière réunion. Un certain éloignement près de la côte depuis les tours de Saint-Vaast sur les aspects patrimoine, on s'engage à avoir des éoliennes à plus de 40 Km de tours de Saint-Vaast. Au plus proche c'est le phare de Gatteville qui est situé à 43 Km. Focus sur les éoliennes. On entend parler de 200 éoliennes de 290 m de haut. En fait, plus l'éolienne est grande, plus la puissance est grande et moins il y a d'éoliennes. Aujourd'hui si on a des éoliennes qui vont faire 290 mètres, on estime qu'il y en aura 125 sur l'intégralité de la zone parce qu'on a une puissance unitaire qui sera plus élevée.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Donc sur les 2 parcs ?

Arnaud FORGAR, DREAL
Sur les 2 parcs. Là c'est le nombre d'éoliennes sur les 2 parcs. Aujourd'hui, le nombre de 200 ça serait avec les éoliennes de 250 mètres évoquées lors du premier débat public. Après si on a des éoliennes de 290 mètres (ce sera laissé au choix de l'industriel), on serait sur 125 éoliennes, et non 200. Et donc derrière pour la prise en compte dans le choix des zones du patrimoine Vauban, on a vraiment fait un traitement particulier du point de vue de la Pernelle. On a cherché à limiter l'étalement sur l'horizon du premier projet donc on a limité cet étalement à 18 degrés. On s'est assuré qu'il n'y avait pas de co-visibilité directe entre les tours et la zone « Centre Manche ». On a un éloignement minimal des tours que j'ai évoqué, 40 Km. Et derrière dans le cahier des charges, le lauréat du premier projet, donc le privé qui sera amené à développer le projet, aura l'obligation de faire une étude d'impact patrimonial pour vérifier qu'il n'y a pas de porter atteinte à l'inscription UNESCO des tours. J'ai essayé d'être très rapide pour pouvoir prendre des questions.

5. Second temps d'échanges

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Voilà, on va prendre Monsieur qui veut poser une question. Et monsieur qui voulait poser une question tout à l'heure, on a 3 messieurs qui vont poser des questions, prendre des positions.

Noel BLANCEHMIN, Habitant de Montfarville

Bonsoir, je suis Noël BLANCHEMIN, j'habite le Cap à Montfarville. Question au niveau sécurité qui est abordable. Vous avez dans cette zone une zone de mouillage de grands bateaux, des dimensions de 300 mètres de long. Quid en cas de perte de mouillage et que ces bateaux deviennent fous et viennent percuter votre parc éolien en activité ? Aujourd'hui sur internet, il y a un bateau en mer du nord qui a perdu son mouillage et qui est venu percuter un socle d'éolienne. Et l'autre question, vous parlez de ce qui sort de la mer, c'est-à-dire du diamètre des pales. Mais qu'en est-il des fondations ? Voilà une photo si vous vous voulez des fondations des parcs de Fécamp. 35 mètres de diamètres et 50 mètres de haut. Qu'en sera-t-il des fondations sur ces dites éoliennes au vu de la taille qu'elles font ?

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Merci Monsieur, on a une question, monsieur. Voilà et derrière encore il y avait un monsieur. On va prendre tout ce côté-là et ensuite l'autre côté. On a des règles COVID qui compliquent un peu les choses.

Gérard PARENT, maire d'Anneville-en-Saire

Merci. Gérard PARENT, maire d'Anneville-en-Saire et appartenant à l'association EOLARGE. Je ne suis ni pro éolien ni anti éolien, là n'est pas mon propos. Je me tourne vers les garants, là c'est le garant qui a présenté la réunion et qui est en première ligne rapportée sur le moniteur de télévision. L'objet de cette réunion était d'associer le public à la décision. Et je n'ai pas l'impression qu'on soit associé à la décision, on est plutôt associé à l'information donc si on pouvait développer ce propos ce serait sympa. Et une deuxième question technique qui n'a rien à voir. La limite des 70 Km correspond à la non visibilité totale, dû à la rotondité de la terre des éoliennes de 260 mètres de haut ou autre chose. Voilà mes 2 questions.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

On avait la dame qui est devant et après on passera aux réponses et après on prendra d'autres questions là-bas.

Élizabeth HOURY, habitante

Bonsoir je suis Élizabeth HOURY, je parle en mon nom et il me semble avoir entendu ou lu dans la presse que si la population n'était pas favorable et n'était pas d'accord à une implantation d'éolienne, un parc quel que soit le lieu, il n'aurait pas lieu. J'ai entendu ça de la part du gouvernement. Je voudrais savoir si c'est des paroles en l'air.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Ok donc on a des questions sur la sécurité, les fondations, quid de la limite des 70 Km. Et puis une question qui s'adresse à Monsieur TRARIEUX ou peut-être 2 questions qui s'adressent à Monsieur TRARIEUX. Damien LEVALLOIS ?

Damien Levallois, DREAL
Oui je vais commencer sur la zone de mouillage et les navires en dérive. Donc cette zone « Centre Manche » elle a été construite au regard de plusieurs éléments qui nous ont été imposés par la préfecture maritime en charge de la sécurité en mer. Premier élément, au nord c'est laisser une distance entre le rail de trafic qui alimente les ports nord Europe et la zone de 10 miles nautiques. Distance nécessaire pour que le remorqueur basé à Cherbourg puisse prendre un navire en dérive entre le rail et la zone éolienne. Sur la zone de mouillage dont vous parlez, elle est au sud de Saint-Vaast, au large des îles Saint-Marcouf. Et cette zone de mouillage elle est utilisée par les navires lorsque les vents sont de ouest à nord-ouest. Et ce sont des navires qui ne peuvent pas passer finalement l'espace nord Cotentin puisqu'il y a un fort courant lié au goulet de la Manche. Donc dans tous les cas ces navires n'iraient pas dans la zone centre Manche. Sur le navire qui a percuté…

Discours inaudible de l'auditoire

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

L'accident…

Damien Levallois, DREAL
Je vous remercie monsieur j'ai navigué 10 ans et j'ai été 5 ans officier en tant que coordinateur mission sauvetage je pense savoir à peu près ce que je dis sur ces affaires. Sur le navire qui a dérivé en mer du nord. Ce navire est venu percuter un chimiquier au mouillage il a eu de fait une voie d'eau, a perdu sa machine, s'est mis en dérive. Et après il est allé percuter une fondation puisqu'il n'y avait pas encore d'éoliennes dessus. Il n'y a pas eu de dégâts au regard de cette fondation, ni lui-même ni cette fondation. Il est allé percuter la plateforme électrique en mer qui est en cours de construction, il n'y avait pas la plateforme mais que les jaquettes mises en base. Et après l'équipage a été hélitreuillé par hélicoptère pour les évacuer et mettre en sûreté. La problématique a d'abord été liée à un problème maritime classique de perte du navire liée à une collision à un autre navire.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Alors justement peut-être les fondations.

Damien Levallois, DREAL
Sur les fondations…

Discours inaudible de l'auditoire

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Attendez, vous reprendrez ensuite monsieur

Damien Levallois, DREAL
Les éléments qui sont pris en compte par la préfecture maritime analysent ces risques et continuent à travailler sur ces études de risques. On travaille avec les ports, le port du Havre, le pilotage, avec tous les marins. Pour pouvoir construire un système d'organisation du trafic au large de la baie de Seine, qui vienne prendre en compte tous ces risques. On attend une étape de l'étude qui devrait arriver ces jours-ci, sur l'état des lieux précis sur l'ensemble des navires qui passent dans notre zone, et on entamera à partir du mois de mars toute l'étude de risque qui va avec. Dans la foulée, cette étude de risque et ses conclusions on devra les présenter à l'organisation maritime internationale qui validera ou pas nos travaux. Je veux dire ce n'est pas des farfelus qui mènent ces genres de travaux. On est sous la direction du préfet maritime pour mener ces travaux avec l'ensemble des usagers et experts de la mer.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Alors les fondations ?

Damien Levallois, DREAL
Sur les fondations de Fécamp. Les fondations du parc de Fécamp sont des fondations qu'on appelle gravitaires, elles ne sont pas enfoncées dans le sol elles sont juste posées. De fait elles sont beaucoup plus larges. Elles sont en béton, matière lourde pour pouvoir tenir. Sur la zone dont on parle aujourd'hui, du fait des profondeurs il y a peu de chances que ce genre de fondations soient mises en œuvre. On le pense comme ça puisqu'aujourd'hui c'est l'État qui est maître d'ouvrage et c'est bien pour ça qu'on parle d'un projet qui évolue, puisque le projet n'existe pas. L'évolution du débat public et la concertation associés à ces projets ont été avancés dans leurs phases puisque le public a estimé que, quand le projet était défini il n'y avait plus rien à dire. Maintenant qu'on a un projet qui n'est pas défini, on nous oppose le fait qu'il évolue. Alors il faudrait trouver le juste milieu, ce n'est pas simple. Donc si on veut questionner le public avant, dans une idée de projet pour laisser tout le champ ouvert et bien on n'a pas toutes les réponses. Donc voilà les différentes possibilités de mise en œuvre d'une éolienne. On a parlé de Fécamp avec la fondation numéro 3. Il existe un autre système sur du tubulaire, et généralement qui peut être aussi enfiché dans le sol. Et en fait le 1 qui est du mono-pieux qui est enfiché également dans le sol.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Que signifie la limite des 70 Km ? A quoi cela correspond ?

Rodolphe PECHARD, Urbaniste
Alors sur les 70 Km c'est en réalité 76 Km depuis les plateformes d'observations, depuis les deux tours et c'est vu sur la nacelle, 150 mètres de haut donc vraisemblablement avec une très très bonne acuité visuelle et de très bonnes conditions météo, voire de temps en temps, les pales. C'est pour ça qu'on s'est tenus dans le calcul, aux nacelles.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Je ne sais pas si Monsieur TRARIEUX veut intervenir pour la participation du public à l'élaboration du projet. Est-ce qu'on est sûrs de l'information ou la participation du public ?

Jean TRARIEUX, garant CNDP

Alors, avant de parler de ça je reprendrai la question de Monsieur PARENT. Oui c'est une évidence, l'objectif de la concertation c'est bien que vous puissiez participer sur le projet. Ça c'est une évidence et pour la CNDP et pour tous les membres de la CNDP. L'idéal c'est d'aller vers un projet qui est partagé. Car un projet pour lequel on partage des réflexions et qu'on co-construit ce sera un bon projet. C'est notre philosophie. Comment elle s'est mise en place sur cette concertation-là, et je pense que ce n'est pas Monsieur LEVALLOIS qui me contredira. On les a embêtés avec Dominique PACORY et Laurent PAVARD, on les a embêtés sur le document de maîtrise d'ouvrage, sur le contenu, sur le déroulé. Voilà, on a fait un certain nombre de demandes. On vous écoute et on synthétisera tout ça et ce sera rapporté dans le rapport et il sera public, tout le monde l'aura. Après ce qui sort de notre périmètre c'est la décision. La décision ce n'est pas celle de la CNDP. Ce soir est-ce que c'était de l'information ou de la participation ? alors il y avait de l'information. Ce que je voulais dire en conclusion je vais le dire tout de suite. Je pense qu'il y a des études qui ont été présentées qui pour moi apportent des éléments nouveaux, c'était assez dense, je pense qu'il faudra que je relise derrière pour bien comprendre. Par contre ce n'était clairement pas assez synthétique. J'ai toujours entendu dire qu'il y avait que les ingénieurs qui ont du mal à être synthétiques mais apparemment non. Et c'est vrai que le temps de parole, je vais conclure, le temps a été réduit pour vous. Et je finirai juste sur un point, la réunion a été prévue sur 2 heures. Moi je suis prêt à rester au-delà. Je pense qu'il y a des questions à prendre.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Bien sûr. En particulier je pense que voilà, monsieur, là qui lève le doigt depuis longtemps. Voila. Et après il y a d'autres personnes de ce côté-là aussi.

Habitant de Valognes

Oui bonsoir, je suis habitant de Valognes. Donc j'aurai 2 questions. La première Monsieur PECHARD vous avez parlé, moi ce qui m'inquiète, les tours Vauban, donc l'inscription à l'UNESCO. Est-ce que ce projet éolien ne peut pas remettre en cause définitivement l'inscription des tours Vauban à l'UNESCO ? Et deuxièmement puisque je lis la première page : « nouveau par éolien en mer au large de la Normandie au sein de la zone centre manche ». Est-ce que les services de la ministre madame POMPILI ont pris contact avec l'UNESCO pour présenter ce projet et voir si on aurait une réponse dans ce sens-là ? Est-ce que cette démarche a été faite ? Deuxièmement, il est vrai que la décision, c'est marqué dans le fascicule, c'est marqué : décision 2022. Ce qui me dérange un petit peu. Je ne suis pas un professionnel de la parlotte. Quand je lis : nouveau parc éolien en mer. Ça veut dire que c'est acté. Et je lis décision de la ministre qui sera prise en 2022. Donc quand est-ce que cette décision sera prise ? Et si les services de l'UNESCO émettaient un avis négatif sur ce projet à l'égard de tout ce que vous avez présenté ce soir ? Est-ce que l'État, ou si vous avez des informations par rapport aux conseils techniques de la ministre, est-ce qu'elle abandonnera ce projet si l'UNESCO disait : Non, on retire l'inscription des tours Vauban ? Merci

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

On va répondre, peut être tout de suite en fait. Le processus de décision comment ça se passe et puis Damien LEVALLOIS sur la prise en compte de la décision. Est-ce que vous voulez intervenir sur le processus de décision de l'UNESCO ?

Rodolphe PECHARD, Urbaniste

Alors oui moi je vais plutôt répondre à ça, sur le risque. Je n'ai pas compétence et peu nombreuses sont les personnes compétentes à pouvoir se manifester là-dessus. On a parlé de concertation, vous avez parlé de concertation, Mme VINAGRE vous avez parlé de concertation. C'est aussi le cadre de nos études, de nos recherches. Concertation avec les services, c'est les services qu'on a souhaités aussi associer : la direction régionale aux affaires culturelles, la rapporteuse de l'UNESCO pour la DRAC, qui ont travaillé autour de toutes ces questions-là. Et qui a un moment donné, j'ai questionné directement le réseau Vauban qui nous a confirmé qu'il n'était pas compétent pour se prononcer. C'est une question qui peut rester en suspens. On peut répondre par analogie avec situations équivalentes. Le Mont Saint-Michel a été évoqué. On a vu il y a quelques années, une mission UNESCO descendre faire des vérifications sur un projet à 40 Km dans les terres depuis le Mont Saint-Michel et qui était complètement rédhibitoire pour conserver l'inscription. C'est bien le résultat d'une partie des études qu'on vous a présentées aujourd'hui. C'est-à-dire que pour limiter complètement ce risque il faudrait s'éloigner davantage. Ça pose la question et je crois que l'ai démontré. Les effets de jeu de bande, les réciprocités sur les côtes voisines. Vous avez parlé de patrimoine. Le patrimoine était au-delà des biens de l'UNESCO. Je suis tout à fait d'accord. On n'a pas nécessairement une reconnaissance mondiale pour un patrimoine pour qu'il le soit. On peut penser aux falaises d'Etretat. Je ne viens pas particulièrement de la région de Saint-Malo où Vauban est très présent. Il ne fait pas partie du réseau. Les questions peuvent se poser aussi là-bas. La question se pose là. Ça a été la 2ème partie de l'étude, sinon on ne peut pas faire autrement dans quel cadre on minimise au maximum l'impact ? Je vous l'ai montré et vous le connaissiez avant moi, c'est ce parc de Courseulles qui a mon sens sera le premier parc questionné par l'UNESCO puisque c'est déjà un coup engagé, il y a un arrêté préfectoral là-dessus qui autorise le parc et ensuite ce n'est que le développement de l'éolien. Donc la question est posée. Je crois que les services présents ici ont sollicité cette question-là auprès des personnes compétentes de la DRAC et je les laisserai évoquer les processus de décisions.

Damien Levallois, DREAL

Sur le processus de décision, c'est bien ce que Mr TRARIEUX expliquait tout à l'heure. Les garants rendront leurs rapports et à la fin l'État, maître d'ouvrage, décide de continuer le projet ou ne produit rien finalement. Il n'y pas de décision. C'est vrai que contrairement à un débat public, il n'y pas d'engagement derrière, directement derrière une concertation préalable. Alors que derrière un débat public il faut dire oui ou non ou comment. Là dans le cadre d'une concertation préalable, si l'État ne fait rien il ne se passe plus rien. Si l'État décide de continuer il y aura une décision formelle c'est pour ça qu'elle est annoncée, 2022, dans le courant de l'année. Sur l'inscription Vauban, nous on a travaillé avec la DRAC, avec le ministère des affaires culturelles, sur ce projet, sur la définition des cahiers des charges pour lancer les études. Puisqu'avant, nous on n'est pas des spécialistes mais eux le sont et ont définis les cahiers des charges pour faire travailler M. PECHARD et Mme VINAGRE et l'historien. Tout le groupement qui a travaillé sur ce projet. Donc 2 cahiers des charges puisqu'il y a deux volets d'étude. Au bout du premier volet ils nous ont dit : ce n'est pas assez, il faut aller plus loin. Donc il va falloir reconstruire ce qui n'a pas été jusqu'à présent depuis l'inscription, tous les attributs, tout ce qui porte la valeur universelle exceptionnelle. Au titre de ce projet on a fait tout le travail qui n'avait pas été fait jusqu'à présent pour expliquer ce qu'est ce bien. C'est la deuxième partie du travail qui n'avait pas été faite. De nouveau la DRAC et puis le ministère ont contribué à définir ce cahier des charges pour pouvoir faire travailler ce groupement. Après on publie très dernièrement l'étude. Puisque finalement, une fois que le travail a été fait il n'y a plus personnes pour dire si c'est bien ou pas. Alors nous on n'est pas des spécialistes, mais au bout de 3 mois, l'étude a été faite, le territoire s'est exprimé, il attend le retour de cette étude. On la met en ligne, on l'envoie et on vient expliquer et informer. Vous avez l'accord sur ce point-là. Sur ce que sont ces études. On vous informe voilà au titre d'une réunion thématique sur le projet, on vient et on demande à ceux qui ont fait l'étude de venir le faire, mieux que nous. Sur l'inscription UNESCO voilà

comment ça va se passer. Il était prévu qu'on écrive à l'UNESCO puisque ça se fait par écrit. Qu'on écrive et qu'on explique notre démarche. On a bien construit notre zone au regard d'études qui nous ont conseillés. Qu'on a suivi en partie, globalement, ça dépend des critères. Au regard d'autres enjeux, puisqu'il y en a d'autres comme on l'a expliqué tout à l'heure. Si on était à 50 Km par exemple du val de Saire en règle générale. Je crois qu'on avait une carte sur les 50 Km. Ce qu'on explique finalement c'est qu'il n'y a plus de place. Aujourd'hui finalement on va aller écrire à l'UNESCO, expliquer notre démarche. Ils répondent ou pas, après tout ils peuvent ne pas répondre. Ou alors ils envoient une équipe d'inspection pour s'informer. Moi j'y crois bien dans tous les cas à cette équipe d'inspection. Car si le sujet leur semble intéressant, inquiétant en termes de perte d'inscription. S'il est intéressant en termes de démarche ils vont venir. Et là j'ai un peu plus peur du coup, car l'inscription n'était pas une fin en soi, et l'inscription du bien c'était un début. Là je pense qu'on est peut-être un peu défaillant dans le suivi et la gestion de notre bien. Aujourd'hui on vous a dit qu'on est en train de valider le plan de gestion donc nos engagements. C'est l'engagement 2019-2024. Je m'inquiète un peu plus sur ce point-là. Si on était à 50Km de toutes les côtes, du val de Saire, de Etretat, voilà ce qui reste en termes d'espace maritime. Sur le fait qu'une zone à 50Km c'est en blanc, voilà ce qui reste et à partir de là on arrête tout sur le développement de l'éolien en mer.

L'auditoire applaudit

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

J'ai une question Damien LEVALLOIS, qui est en lien avec cela, sur les procédures, on nous demande si on a consulté l'architecte en charge des monuments historiques.

Arnaud FORGAR, DREAL
Dans le cadre des études qu'on a menées avec la DRAC on a travaillé avec la correspondante UNESCO et on a travaillé avec l'ABF (architecte des bâtiments de France) compétente sur le secteur du nord Cotentin. Donc oui c'est une personne qui a été associée aux deux volets de l'étude depuis le départ.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

On a une autre question, en ligne, une question qui a déjà était posée dans la réunion précédente sur les réserves ornithologiques de Tatihou et de Saint-Marcouf. Quel est l'impact sur les oiseaux migrateurs ?

Arnaud FORGAR, DREAL
Simplement sur la faune, depuis le départ on a travaillé sur l'enjeux avifaune et au final le constat qu'on a c'est que plus on s'éloigne des côtes plus on s'éloigne des enjeux. Là je vais vous montrer une carte de synthèse des impacts sur l'aviaune. Le fait de s'éloigner au large du littoral nous a vraiment permis d'éviter l'effet avifaune. Je vais simplement trouver la carte voilà. Là on a la carte du risque d'effet de l'éolien sur l'avifaune. Plus c'est sombre plus l'effet est important. Plus c'est clair plus on minimise l'effet. Aujourd'hui, le fait d'avoir choisi la zone « Centre Manche » sur l'enjeu l'avifaune c'était une zone de moindre impact. Après sur les couloirs de migration on voit que ces couloirs sont plutôt à l'ouest et le long de la cote à l'est.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

On a une autre question en ligne qui revient sur la sécurité. Qu'est-ce qui se passe en termes de sécurité maritime si un supertanker percute le parc lors d'une tempête ? Est-ce que vous considérez que vous avez déjà répondu à la question ou pas ?

Damien Levallois, DREAL
Oui j'ai dit tout à l'heure, le but c'est de travailler en prévention. Dès qu'on met des objets en mer ou un obstacle c'est un risque, c'est certain. La côte était considérée comme un risque et notamment tout la côte nord Cotentin. On a éloigné les navires de la côte avec le rail des Casquets, un rail montant, un rail descendant pour ne pas que les navires se croisent. On les a éloignés de la côte en mettant le rail à mi-chemin entre Aurigny et les côtes du Royaume-Uni. L'idée est de travailler sur cette même thématique, d'abord en prévention. On revoit et on fait des études de risques et de trafic maritime pour travailler sur l'organisation du trafic de l'ensemble de la zone. La première démarche était de s'éloigner de la zone la plus utilisée donc le rail qui alimente les ports nord Europe en se mettant à 10 milles de ce rail.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

On va prendre d'autres… Madame qui est là et le Monsieur juste derrière et la dame au fond. On a 3 questions de ce côté-là.

Christiane Tincelin, Habitante de la commune de Barfleur, membre d'EOLARGE

Oui merci, Christiane TINCELIN, EOLOARGE et commune de Barfleur. Je voudrai dire aujourd'hui par rapport aux différentes positions qu'on a prises. On vous a d'ailleurs adressé une note indiquant la position d'EOLARGE il y a quelques jours. Il y a bien sûr et la suite de la réunion de Port-en-Bessin, on le voit des réponses apportées aux pécheurs. On sent que leurs inquiétudes montent beaucoup. Il y a des manifestations dans nos ports au lendemain du débat, avec des placardages d'affiches. On ressent une tension qui monte de plus en plus. Un second point qui nous choque sur le point de la procédure et je me tourne vers Monsieur TRARIEUX, c'est le fait qu'on est parti sur un parc d'un gigawatt. On nous a vendu le deuxième parc d'un gigawatt en nous disant qu'il y aurait un raccordement unique qui en fait ne pourra pas se faire à priori. Avec des données qu'on a du mal à comprendre, ne pas avoir été connues au moment où vous avez communiqué cette première information. Et tout d'un coup on a vu que le deuxième parc pouvait possiblement être de 1,5 gigawatt. Et là c'est vraiment notre point dur au niveau d'EOLARGE. Si on a toujours tenté une concertation qui est assez frustrante, c'est parce qu'avec ces 2 gigawatts on estimait encore avoir des positions jouables puisque vous nous aviez dit : le premier parc on allait le positionner dans l'espace de 500 Km². Or on s'aperçoit qu'avec 1,5 gigawatt vous positionnez le deuxième parc d'un gigawatt à l'est de la zone, et que ce qui reste à l'ouest c'est pour le premier parc de 1 gigawatt. En saturant l'espace vous faites porter le premier parc dans la zone, dont vous nous dites explicitement qu'elle est une zone d'impact important. Alors que si on restait à 2 gigawatts on pourrait décaler l'ensemble. On avait fait des propositions dans ce sens-là. On n'a pas les capacités que vous avez, j'imagine. Mais compte tenu des surfaces que vous nous avez indiquées, on pourrait mettre les 2 parcs avec une zone intermédiaire entre les 2 parcs qui semblait nécessaire. On reculait d'une dizaine de Km ou 8 mais c'est déjà 8 Km de gagner et on gagnait beaucoup en impact visuel. Je pense que ce soir vous avez entendu la diversité des points de vue, la diversité c'est la richesse de notre territoire même en Cotentin. Moi je respecte tous les points de vue qui sont exprimés, j'apporte le nôtre. Et comme l'a dit Monsieur ASSELINE, il y a beaucoup de maires présents et je ne peux pas penser que vous ne preniez pas en compte les maires du territoire.

Mon voisin me souffle un autre point avec justesse. On a eu une inquiétude aussi, dans un des documents, on lit que ce serait le candidat retenu qui aurait en charge de faire respecter l'inscription à l'UNESCO. On a trouvé que c'est un peu gros. Le Monsieur qui est parti à l'instant s'est très bien exprimé à ce sujet-là. On veut l'assurance que si vous décidez le parc vous ayez négocié les conditions avec l'UNESCO et que ces conditions soient très clairement au cahier des charges. Excusez-moi j'ai été un peu longue.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Merci on a la dame au fond aussi qui voulait… le monsieur pardon oui ?

Jean-Pierre HUSSON, délégué départemental

Oui bonsoir, Jean-Pierre HUSSON, délégué départemental de la fondation du patrimoine, pour la Manche. Naturellement nous sommes à la fondation très vigilant, voir soucieux sur ces parcs éoliens qui se multiplient à la fois sur terre et sur mer, c'est une chose. Mais à titre personnel je rejoins la question de Christiane, vous avez dit que ce sera l'opérateur privé qui sera en charge de faire respecter le cahier des charges, et là ça me semble être assez dangereux qu'un opérateur privé avec ses contraintes et objectifs, qu'on reporte sur lui le respect du cahier des charges. Merci.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Merci on a la dame au fond. Voila. Après on va prendre ces 3 questions et y répondre.

Véronique DELARUE, habitante de Barfleur

Bonsoir, Véronique DELARUE de Barfleur. Je voulais m'adresser à Mme la sociologue, juste une courte réflexion. Au vu de toutes les richesses culturelles et environnementales évoquées dans votre exposé. Je pense que la meilleure conclusion, il ne peut et il ne doit pas y avoir d'éoliennes ici et quel que soit la distance en mer. C'est une première réflexion, c'est personnel.

L'auditoire applaudit

Ensuite une question cette fois ci, lors de la dernière réunion du 8 janvier. Les éoliennes étaient évoquées à 35 ou 45 Km au large. Aujourd'hui on est si j'ai bien compris à 70 ou 75 kilomètres. Je voulais juste savoir ce que disent vos camarades de RTE quant aux surcoûts du transport de l'électricité.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Je pense qu'il y a un petit malentendu sur les kilomètres. On va répondre. Vous avez terminé votre question ?

Véronique DELARUE, habitante de Barfleur

Oui, oui.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Ok. Donc l'évolution des gigawatts et puis le processus entre l'industriel qui portera le projet, je pense qu'il y a une confusion sur l'étude d'impact patrimonial.

Damien Levallois, DREAL

Sur l'étude patrimoniale en fait comme je l'ai dit tout à l'heure, on est dans la maîtrise d'ouvrage avant même que le projet soit décidé et acté. En termes de position de machines par exemple. Aujourd'hui l'État est bien dans cette phase amont. On va transférer le dossier à l'attributaire de l'appel d'offres et il déposera cette demande d'autorisation. Il y aura ces positionnements de machines, peut-être plusieurs puisqu'aujourd'hui il pourra prendre la meilleure des technologies anticipées dans sa demande d'autorisation. C'est bien lui à la fin qui pourra définir toute l'étude patrimoniale pour l'apporter à l'UNESCO. C'est bien dans ce cadre que dès maintenant et dans le cahier des charges même il a cette obligation de mettre en place cette étude patrimoniale dans le but de ne pas porter atteinte. On ne peut pas faire une étude patrimoniale sans savoir où se trouveront les objets. Quand on dessine la zone bleue à 40 Km des tours, 30 de Gatteville. Demain il se peut que l'industriel, qui a quand même une marge de manœuvre, se dise : « à 42 Km, parce que mon lay-out final sera ainsi et par contre je serai peut-être à 33 Km avec la dernière des éoliennes au plus près ». Mais le dessin final du parc aujourd'hui on ne peut pas le connaître. On ne connaît pas les natures des sols et des sous-sols. L'industriel fera ces calculs selon les types de machines, en fonction de la méthode dont il les posera sur le fond marin et donc c'est lui et c'est pour ça qu'on lui impose de porter l'étude patrimoniale pour que le critère d'inscription soit pris en compte dans la maîtrise finale de son projet. Ça ne peut pas être l'État, on est là en contrôle.

Sur l'évolution du projet. Ce que j'ai dit tout à l'heure, les questions du débat public c'étaient un premier parc d'un gigawatt et des suivants. Les 2 questions. L'état a répondu sur le premier et pour la suite a demandé à RTE d'étudier de raccorder directement un deuxième gigawatt, et c'est bien dans ce cadre-là qu'est rentré le deuxième projet. Conclusion de RTE début janvier : il existe une nouvelle technologie de câble qui permettrait de faire ce travail d'évacuation de l'énergie directement de 2 gigawatts, ça existe c'est en cours de développement. Avec l'avancée des études, RTE, établissement qui travaille pour l'État dans ce cadre-là, alimenté par nos taxes et il est contrôlé par la commission de régulation de l'énergie et par l'État sur l'ensemble de ses actions d'investissement. La discussion qui est arrivée c'est : ce câble n'est pas mature, il va commencer à être installé en 2024-2025. Et après plusieurs arbitrages loin de notre niveau, c'est de l'engagement financer. Si demain on met un parc éolien en mer et que le câble ne fonctionne pas. C'est nos taxes qui vont payer à l'industriel le fait qu'il ne puisse pas évacuer son énergie. Les responsabilités reviennent sur RTE et donc sur nos taxes et factures. L'arbitrage fait est de dire : en toute sécurité utilisons les systèmes approuvés aujourd'hui avec des câbles de 1,25 gigawatt. La réflexion finale c'est de dire, ce deuxième projet on pourrait évacuer 2,5 sur l'ensemble de la zone. Et c'est bien dans ce cadre que l'intitulé de la concertation c'est jusqu'à environ 1,5. C'est le maximum qu'on pourrait faire sur cette zone au vu des 2 câbles. Ce projet évolue au cours du temps car il n'est pas défini. Je sais que vous ne pouvez pas l'entendre. Ce projet il n'y avait rien au début. Si on va jusqu'au bout du bout, avant le débat public, j'en ai déjà parlé avec les garants, c'était forcément au large de la Seine-Maritime en courant alternatif. Voilà ce qui circulait dans l'administration, ça ne pouvait être que ça. C'est pour vous dire le chemin pris pour finalement arriver à cette zone puisque la Seine Maritime on ne peut pas y aller, on des travaux sur le trafic maritime à mener pour peut-être un jour y aller. On était sur du courant alternatif. Pour l'instant la France n'a pas de projet éolien raccordé avec du courant continu. On est arrivé à cette genèse de mettre du courant continu, première transformation chez RTE, passer sur un parc éolien en continu. Je vous ai fait l'histoire du fameux câble à 2 giga qui a beaucoup fait parler. Au vu des technologies actuelles, on ne veut pas prendre le risque. On le laisse à d'autres pays ou d'autres industriels, peut-être en mer du nord. On fait le choix d'aller vers deux câbles qui permettent d'évacuer jusqu'à 2,5. Maintenant la décision elle est prise aux regards des arguments. Ceux avancés aujourd'hui sont les mêmes que ceux analysés pendant débat public. Dès qu'on est arrivé sur le territoire du val de Saire en février 2020. Les tours Vauban, dans la foulée direction des affaires culturelles qui était présente d'ailleurs à cette réunion et puis ministère. On engage une étude pour comment ça peut être pris en compte ou pas. Novembre 2020 l'étude sort en même temps que la CNDP et l'État prend sa décision au regard de ces éléments avec cette zone de 500km².

C'est une construction continue. Peut-être que ce n'est pas entendable, je ne sais pas. En tout cas c'est la manière dont on l'a faite. Sur le coût du câble, oui c'est plus cher d'aller plus loin, c'est 10% de plus tous les 10Km de coût de raccordement.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Sur la question des 70 km.

Arnaud FORGAR, DREAL
Ce qui a été dit par Mr PECHARD, pour ne pas avoir d'impact sur les tours Vauban il faudrait aller jusqu'à 70Km. Le premier projet qui n'est pas l'objet de la concertation, est annoncé au plus proche à 33km de Gatteville Le Phare, 40Km au plus proche des tours. Le second projet on est plus de l'ordre de 43 de n'importe quel point de la côte. On est toujours sur les mêmes zones. Les 70Km c'était simplement un des résultats de l'étude. Je vais laisser Mme VINAGRE répondre.

Myriam VINAGRE, Sociologue
Je voulais juste revenir sur le fait d'interaction et d'avoir sollicité autour du débat la question des tours observatoires. On parle ici de suppositions, d'hypothèses, de choses testées et vous avez eu raison de rappeler l'importance de regarder ce qui perdure depuis 300 ans. C'est à cet endroit qu'on s'est placé dans notre intervention. Le résultat de ce travail c'est un tableau avec un certain nombre d'indicateurs, une cinquantaine, dont neuf qui sont forts en termes d'impact sur la préservation du bien sériel. C'est ça le résultat de notre travail. On a parlé tout à l'heure d'un outil d'évaluation. C'est ce qui sera considéré avec cette étude. Le porteur de projet devra regarder ces indicateurs et évaluer selon ces différentes hypothèses, l'impact en effet au vu de ce qui a été regardé. C'est-à-dire la permanence d'un paysage patrimonial. C'est ce qu'on a regardé à travers l'étude faite et des indicateurs faits avec des expertises urbanistiques, paysagères, architecturales, historiques, et votre expertise. Votre expérience de votre territoire et de ce paysage des tours.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Avant de repasser la parole à Monsieur le maire qui voulait intervenir aussi. On a une question très rapide : est-ce que la zone d'atterrage est identique ? Je pense qu'on a eu la réponse dans la réunion précédente sur le raccordement, tout l'enjeu est de trouver une zone d'atterrage.

Arnaud FORGAR, DREAL
Sur le premier parc il y une procédure qui est en cours, il y a une aire d'étude qui a été arrêtée. Ça c'est RTE qui a proposé des choses. Sur le deuxième projet on a un raccordement préférentiel sur le Calvados qui va de Saint-Aubin-sur-Mer à Trouville-sur-Mer. Avec une alternative qui serait en Seine Maritime.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Un des objets de la concertation c'est d'affiner cette zone-là. Monsieur le maire, vous voulez intervenir de nouveau ? Si vous voulez bien vous présenter, je suis désolée, pour le compte rendu.

Yves ASSELINE, maire de Réville

Je ne suis pas d'accord sur ce cahier des charges il m'est arrivé de me trouver en compétition pour gagner des marchés et c'est le cahier des charges qui m'est imposé, pour pouvoir entrer dans le jeu que je dois respecter et comme l'a dit tout à l'heure un intervenant, les opérateurs, les industriels ont beaucoup de facteurs à conjuguer pour poser une offre recevable. Alors, si on imaginait un peu. Il y a 6 candidats, on leur laisse faire leurs propositions avec tout un tas de critères avec je crois que le critère financier sera important. Et pour lui aussi bien sûr. Et puis il va proposer quelque chose qui finalement, vous lui laissez la charge de dire, je préserve l'inscription UNESCO des tours Vauban. Je ne suis pas d'accord avec vous ni avec Monsieur LEVALLOIS. Bien sûr aujourd'hui on ne connaît pas les machines qu'il va mettre. Mais si on lui impose de préserver ça, il choisira les machines en conséquence. Il va faire un choix de machine, il va aller voir l'UNESCO et ils vont dire c'est bon ou pas bon. Mais que vont dire les autres candidats ? Il faut que ce soit vraiment dans le cahier des charges initial. Il y a bien sur un pari à prendre. Pour vous ce sera beaucoup plus facile. Vous suivez les recommandations de Monsieur PECHARD, les 40 Km qui ont été désignés dans le décret du 4 décembre on sait déjà qu'ils ne respectent pas le minimum des recommandations de son étude. Alors reculez d'ores et déjà dans votre cahier des charges à 50 ou 60Km. C'est une hypothèse. Ainsi le tour sera joué. Ce sera beaucoup plus facile pour les industriels pour vous faire des propositions.

Christiane Tincelin, habitante de la commune de Barfleur

Juste en complément. Si vous reculez de quelques Km, vous accroissez le facteur chance pour l'inscription de l'UNESCO. Vous restez à 2 gigawatts qui était l'engagement de l'État au départ. Je rappelle que dans le décret du 4 décembre 2020, il était parlé d'un premier parc d'un gigawatt et d'un possible parc d'un gigawatt. Donc restons à ces données et on respectera et l'impact visuel pour nous tous et l'inscription de l'UNESCO.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

On va laisser répondre Mr FORGAR

Yves ASSELINE, maire de Réville

Et le tout devait tenir dans 300Km² car à plusieurs reprises, Monsieur LEVALLOIS vous avez dit : ne vous inquiétez pas, il y a 500 Km² prévus par le décret et le premier parc prend 150 Km², on va bien trouver. Vous ne le disiez pas comme ça, mais ça revient à ça : On va bien vous trouver 150km ² parmi les 500, éloignés permettant de satisfaire vos attentes. Légitimes attentes. Et loin de ça donc si je compte bien, un gigawatt plus un gigawatt, 150 plus 150 égal 300Km². Mais même 350 vous pouvez, parmi les 500, encore éloigner peut-être de 10Km par rapport aux 33, n'oublions pas le phare de Gatteville non plus. Il y a tout un paysage côtier qu'il ne faut pas gâcher.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Merci Monsieur le maire. Arnaud FORGAR vous vouliez répondre.

Arnaud FORGAR, DREAL
Alors sur le cahier des charges aujourd'hui quand on inscrit dans le cahier des charges et qu'on demande aux futurs lauréats de mener une étude d'impact patrimonial c'est bien pour vérifier qu'il n'y a pas d'atteintes. Il y a une demande qui est faite clairement de dire : on ne souhaite pas de désinscription des tours de l'UNESCO. C'est une demande et aujourd'hui un impact paysager ça s'estime avec plusieurs choses. D'une part un éloignement, une localisation, une visibilité en mer. Ça c'est quelque chose qu'on a étudié et c'est la zone qui le fixe. Ca s'étudie aussi par rapport au design du parc et ce design derrière c'est l'industriel qui va fixer ses paramètres et qui pourra vérifier. Ce

que je veux dire c'est pareil sur l'environnement, le lauréat va faire une étude d'impact sur l'environnement. Nous on lui demande de préserver un certain nombre d'enjeux. Il y aura des autorisations derrière mais c'est exactement la même démarche. Il aura à faire une étude d'impact sur l'environnement. Sur les conclusions de Monsieur PECHARD, la première recommandation que préconisait Monsieur PECHARD c'était de dire : on exclut la zone de sensibilité forte. C'est sa première recommandation. Ce que l'État a fait on a appliqué cette recommandation. On est intégralement en dehors de la zone de sensibilité forte. Alors oui on n'a pas appliqué la deuxième qui était de dire on se met à plus de 70 Km. Mais pourquoi et on vous l'a montré tout à l'heure. Aujourd'hui, aller plus à l'Est, ce n'est pas possible, il y a le trafic maritime qui est lié.

Discours de l'auditoire inaudible

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Attendez d'avoir un micro s'il vous plait. Allez-y rapidement.

Christiane Tincelin, habitante de la commune de Barfleur

Moi je respecte toutes les positions Madame.

Yves ASSELINE, maire de Réville

Le débat n'est pas entre nous.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Si le débat peut être entre vous. Arnaud, il faut que vous finissiez sur les distances.

Arnaud FORGAR, DREAL
C'est simplement que Monsieur ASSELINE nous demandait pourquoi on n'avait pas été au-delà des 70Km mais tout simplement à cause du trafic, et Madame Tincelin nous demandait pourquoi on ne pouvait pas aller plus à l'est de la zone des 500km². Aujourd'hui on a fait des études qu'on a complétés avec de la visibilité en mer. On a les conclusions de Monsieur PECHARD et Mme VINAGRE et aujourd'hui on se dit : en positionnant le premier projet sur la frontière avec une zone qui fait 180Km² qui permet pour un parc de 1 gigawatt peut-être, un recul complémentaire, avec éventuellement des recherches d'alignement. Ce que je veux dire c'est que le lay-out permettrait derrière de préserver cette inscription.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Le lay-out c'est l'implantation de chaque éolienne.

Discours de l'auditoire inaudible

Non, monsieur ASSELINE, s'il vous plait. Non on ne peut pas vous entendre si vous n'avez pas de micro. Vous lui passez le micro et puis on va conclure la réunion puisqu'il est 21h40.

Yves ASSELINE, maire de Réville

Pour parler clair, on a l'impression de s'être fait avoir je le dis sincèrement. On a demandé très longtemps ou serait implanté le premier parc. Jamais nous n'avons eu la réponse et nous avons appris la localisation du premier parc quand par différence, ça a été marqué dans les documents que vous avez produits dans cette vague de concertation. On voit apparaître sur la carte le deuxième parc dont on parle beaucoup. Et le premier est apparu à ce moment-là dans les documents. Tout

simplement. Commencer par faire le premier parc dans la zone que vous avez prévu pour le deuxième et le deuxième on verra après.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Merci Monsieur le Maire. On va terminer là-dessus. Monsieur TRARIEUX pour répondre à une question qui est : est-ce qu'un référendum est envisagé ? Donc on va peut-être parler concertation et référendum en conclusion mais allez-y.

Damien LEVALLOIS, DREAL
Sur la définition du premier parc elle est arrivée tout début décembre. Alors pourquoi cette date ? parce que tout le mois d'octobre et mi-novembre, il y a un navire qui a tourné et qui a fait des relevés géophysiques, avec un sondeur sismique, pour analyser les couches de roches jusqu'à 60 mètres de profondeur. Les données sont complètement analysées mais les premiers éléments ont fait apparaître que cette zone était quasiment exploitable pour faire de l'éolien. Même dans la zone nord, il y a un petit endroit où on pense que ce n'est pas réalisable. Donc il y a 10, 15 Km² où on pense que ce n'est pas réalisable. Parce que quelque part au titre du géophysique, il n'y aurait pas eu d'espace disponible en proche côtier ou au loin. C'est-à-dire que la zone n'aurait peut-être pas été définie de la même façon. Les paramètres que vous mettez en avant : paysage, patrimoine. Nous ce n'est qu'un des ensembles des paramètres. Il y a la pêche, la géophysique, les techniques, le vent, le courant, le trafic, l'aspect environnemental. Dans ces zones maritimes où soi-disant il ne se passe rien, il n'y a pas une zone qui est entièrement possible où il n'y a pas un seul souci à gérer pour mettre ce genre d'installation ou même toutes activités quelles qu'elles soient. Il faut toujours aller faire des choix. Regarder comment on a rédigé sur le dossier du maître d'ouvrage la réponse qu'apporterait l'État. Par toute transparence on l'a écrit : la décision de l'État sera prise au regard des arguments apportés pendant la concertation mais également au regard des nécessités pour l'intérêt général de devoir développer ces projets. L'écoute locale est nécessaire mais malgré tout, pour l'ensemble de la société, il est aussi nécessaire d'avoir des outils de production d'énergie et il faudra bien les mettre quelque part. On parle d'éolien ce soir, mais je crois qu'il y a d'autres sujets dans le Cotentin qui parlent d'énergie et qui ne sont pas plus faciles à mettre en œuvre. Il faudra faire des choix, parmi ces choix il y a l'écoute du territoire mais aussi l'intérêt général de tous à avoir de l'énergie demain. Je vous disais qu'il y a des enjeux locaux, sur la zone maritime ils n'étaient pas simples, ces enjeux la sont encore moins simples.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Je pense qu'il y a eu aussi, on peut faire allusion au débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie où il y a eu tout un débat sur l'éolien en mer évoqué lors d'une conférence avec 400 citoyens tirés au sort. Ça renvoie à une politique nationale qui favorise le débat. Je pense que Monsieur TRARIEUX vous vouliez intervenir, peut-être conclure sur la concertation et le référendum.

Jean TRARIEUX, garant CNDP

Je vais faire les 2 en même temps parce que les gens ont envie de rentrer. Je vais revenir sur le débat public. Faire un peu d'historique. Alors le débat public 2019-2020, puis un aparté pour Monsieur ASSELINE. Je ne suis pas plus fan que vous des gommettes et des post-it mais alors quand il y a eu les exercices cartes sur table. Le choix qui avait été fait par la commission particulière et je pense qu'il n'y avait pas vraiment d'alternatives possibles. C'était, on a 10 500 Km² où il y avait des zones d'exclusions, des zones militaires, le couloir OTAN. On a fait le choix de retirer ces zones, où on ne pouvait pas mettre de parcs, des jeux de positionnement. C'était un choix assumé.

Yves ASSELINE, maire de Réville

Non non, non non. Justement vous trouviez étonnant que le public n'aille pas mettre des gommettes dessus parce que justement… et une des conclusions du débat c'était l'État devrait revoir ses prérogatives et ses contraintes.

Jean TRARIEUX, garant CNDP

On a respecté les zones d'exclusion et le bilan c'était une des demandes à l'État de se prononcer sur l'intangibilité de ces zones. Mais on les a respectées puisqu'au moment du débat elles n'étaient pas possibles. Voilà donc il y a eu un débat public où il y avait 2 questions : Quelle est la zone optimale de 300Km² dans ces 10 500Km² pour positionner un parc de 1 gigawatt ? Et question bonus : quelles seraient les autres zones possibles ? On a travaillé ensemble avec vous là-dessus. Il y a eu un rapport, la ministre a retenu la zone « Centre Manche », et ce choix aussi sur le débat public ça montre que vous avez été entendu en partie avec déjà un éloignement. La ministre a retenu une surface de 500km² pour un parc de 1 gigawatt en évoquant la mutualisation d'un deuxième parc. Après il y a eu une annonce de Jean CASTEX d'une autre part et on est arrivé à 1,5 gigawatt. Et de façon concomitante il a été fait le choix pour le parc AO4 d'un raccordement continu. Ce qu'on peut voir sur cet enchaînement des choses c'est que la logique qui prévaut dans les ministères elle ne saute pas aux yeux des territoires. Donc je pense qu'il y a un besoin d'explication parce que quand on regarde les épisodes les uns après les autres on se dit : peut-être que j'en ai raté un. Le processus de décision et ce qui a amené à ces décisions, je pense que ça méritera encore d'être expliqué. Quand j'entends des questions, ce n'est pas clair, il y a des questionnements et des doutes.

Sur la concertation, elle amène comme le débat public une première question qui est l'opportunité. Ce soir on l'a entendu plusieurs fois, vous pouvez vous en saisir, poser des avis et des questions dessus. Et l'opportunité ça va de je ne fais pas du tout le projet. Et c'est quelques choses sur lequel vous pouvez argumenter. Ou alors : oui OK d'accord on peut faire un deuxième parc mais d'une puissance, et vous avez le choix de proposer, entre 0,1 gigawatt et 1,5. Vous pouvez aller jusqu'à 2 de plus. Ça c'est des éléments importants et la concertation c'est ça, c'est l'opportunité, des options, des variations du projet. Tous, n'hésitez pas à le proposer. Je ne parlerai pas du référendum parce que ce n'est pas côté CNDP. Je voudrai rebondir sur deux autres choses que j'ai entendues, des inquiétudes du 8 janvier. Par contre il y en a une nouvelle et elle est intéressante. C'est sur le rôle attribué à l'industriel et en particulier la problématique UNESCO. Je trouve que c'est une problématique très intéressante qui mérite d'être travaillée et retravaillée, aussi pour l'A04 même si ce soir on parle AO8. Là ce qui est important c'est qu'il y a un décalage entre le maître d'ouvrage qui dit : l'industriel fera une étude d'impact et c'est ce qui va se passer. Et vous qui dîtes : je veux que dans le cahier des charges il y ait une obligation de la conservation de cette inscription. C'est un élément qui mérite des échanges et du travail.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Merci Monsieur TRARIEUX. Je pense qu'on a dépassé d'une heure déjà l'heure de la réunion. On pourra continuer peut-être la discussion après. Allez-y alors une dernière question et on va conclure la réunion.

Habitant de Réville

Bonjour, je suis habitant de la presqu'ile du cotentin. J'habite ici à Réville. J'étais agriculteur, on a plein de terre sur le bord de côte et ça fait 40 ans qu'on n'a le droit de rien faire. On ne peut pas faire de maisons ou changer de vélux. On a eu Natura 2000, la loi du littoral. Alors là plus c'est gros plus ça passe. Je ne suis pas anti-éolien. Pour vous dire hier j'étais à Caen à un colloque avec un tas de startup pour faire de l'énergie dans l'agriculture. Dans certains pays le prix du fumier vaut plus cher

qu'un litre de lait. Pour vous dire qu'un hectare de maïs aujourd'hui c'est 1 400€. Aujourd'hui des gens sont capables de mettre dans des méthaniseurs de payer 2 500, 3 000 même…

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Allez-y finissez votre question.

Habitant de Réville

On va les voir ou pas les voir, là ce n'est pas la photo de la Pernelle. Ça ce n'est pas une photo du belvédère de la Pernelle. Je suis désolé vous l'avez pris à ras de terre, on voit beaucoup mieux la mer que ça. Je suis désolé, et donc on ne va pas les voir. A Jersey, c'est à 30Km des côtes, ça fait 100 mètres, on les voit. La question. Vous nous dites qu'on ne va pas les voir, je suis désolé on va les voir.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Je pense qu'il y avait une question sur la loi littorale.

Arnaud FORGAR, DREAL
Alors sur la loi littorale, simplement pour rappeler qu'aujourd'hui les zones qui sont développées en Centre Manche sont les parcs les plus éloignés de la côte en France. Les contraintes que vous subissez sont des choses que nous on regarde aussi et on a fait un choix de l'éloigner de la côte. Sur le photomontage de la Pernelle. Des photos sont prises à chaque prise de vue, on pourra vous les envoyer. L'appareil photo est positionné à 1 mètre 50 du sol mais c'est une vraie photo du panorama. Et il y avait une dernière question ou pas ?

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Non sur la méthanisation mais je pense que ce n'était pas le sujet. Je pense que sur le photomontage, on a dit qu'on mettrait en ligne l'expertise faite de manière indépendante qui avait été décidée par la CNDP.

Arnaud FORGAR, DREAL
Notre prestataire qui est GEOPHOM, qui a réalisé les photomontages que vous voyez, a fait l'objet de nombreuses expertises, la dernière en 2020 liée au débat public de Dunkerque, et c'est une chercheuse du CNRS qui a fait une expertise complète de son travail et a conclu de la bonne foi de ce cabinet GEOPHOM et vous avez toutes les informations sur le site de la concertation.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Est-ce qu'on peut conclure Damien LEVALLOIS avec les prochains rendez-vous sur lesquels vous pourrez vous exprimer ?

6. CONCLUSION

Damien LEVALLOIS, DREAL

Sur les dates à venir, on a un débat mobile la semaine prochaine et une prochaine réunion publique le 25 février à Cherbourg sur le thème de l'industrie normande et l'énergie. Après une réunion publique sur le raccordement dans le Calvados à Cabourg. Et au Havre au mois de mai sur les alternatives du projet. Sur d'autres rendez-vous : un colloque environnement qui est en train de se

monter qui sera fin avril. On fait des ateliers avec les étudiants, on a déjà vu les étudiants de l'Université de Rouen, de l'Université de Caen. Et à la rentrée on voit Caen et une école d'ingénieur également. On va chercher un autre public que celui qui vient en réunion avec les étudiants et les débats mobiles pour voir des gens qui ne s'y sont pas intéressés d'un premier abord. On propose également de développer des fresques du climat ou océane sur les territoires. J'invite les mairies à nous contacter ou des associations ou des professeurs. On met à disposition un animateur pour s'acculturer sur ce qu'est le changement climatique et les impacts de notre vie sur l'océan. C'est avec un animateur qui peut former 20 personnes sur le changement climatique et avoir une autre vue sur notre vie quotidienne. On mènera des visites de chantier, je vous invite à Courseulles, la visite est ouverte pour visiter le raccordement, l'atterrage du parc de Courseulles le 23 [février]. On devrait ouvrir la semaine prochaine la visite du port du Havre sur les aspects énergétiques, évolutions du port, mise en place de l'usine SIEMENS et des fondations dont on a entendu parler. La restitution du débat et les apports au cahier des charges où Monsieur TRARIEUX trouvait que ce soir, il y a eu des éléments à apporter au cahier des charges. On pourra restituer ce qu'on a pu entendre en termes d'arguments, quelque chose sur lequel on puisse travailler. Comme on a pu le faire avec ces études et l'argument paysager et patrimonial. J'espère que vous avez pu apprécier les travaux de nos prestataires sur ces monuments. Je vous invite aussi à aller sur le site, donner des avis, poser des questions, aller lire les documents. J'entendais une dame qui disait : j'ai entendu que… Non, faites-vous votre idée, ça prend peut-être du temps. Mais aujourd'hui c'est l'État qui est devant vous, qui travaille pour l'intérêt général. Si vous voulez construire votre avenir, construisez le vous-même en prenant du temps. Si vous participez c'est pour construire et proposer mais pas sur de simples idées. Je propose parce que j'y ai réfléchi, j'y ai passé du temps, comme l'a fait EOLARGE. Allez lire et consulter. Et oui, on ne répondra pas à toutes les attentes. Et oui, ce parc aura des impacts puisque toutes nos activités en ont sauf à revenir à l'âge de pierre. Qu'ils soient visuels ou environnementaux. Toute notre vie au quotidien a des impacts. Le plus fort des impacts aujourd'hui c'est l'évolution du changement climatique qui touche à la biodiversité. Pour finir, quelle est la meilleure manière ? Ne rien faire et laisser faire ? Ou essayer de faire quelque chose ? A vous de choisir. Mais on ne pourra pas répondre à toutes vos attentes.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Juste un dernier détail, on a une question encore en ligne qui sont un peu hors sujet par rapport à ce soir mais on va y répondre par écrit sur le site.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Et bien merci, bonne soirée.

Marie-Pierre BORY, SYSTRA

Merci, bonne soirée, bon retour.

Pour en savoir +

concertation.centremanche@developpement-durable.gouv.fr

www.eoliennesenmer.fr

DREAL Normandie

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr